



CA Cap Excellence

ROB 2023

LE CADRE JURIDIQUE

- ❑ Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il s'appuie désormais sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).
- ❑ La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».
- ❑ Depuis la loi relative à l'administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée. Les mêmes dispositions existent pour les départements (L. 3312-1). Pour les régions, l'article L. 4312-1 du CGCT prévoit que « dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil régional sur les orientations budgétaires de l'exercice, y compris les engagements pluriannuels envisagés ».
- ❑ Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doive faire l'objet d'une délibération distincte (TA Montpellier, 11 octobre 1995, M. Bard c/Commune de Bédarieux) et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121- 15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT), au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget.
- ❑ En outre, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

LE CADRE JURIDIQUE

- ❑ La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ❑ Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux (Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT). Inchangé depuis l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 qui introduisait l'obligation de fournir une vision pluriannuelle des engagements envisagés, le DOB s'enrichit d'une nouvelle obligation introduite par l'article 93 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM. L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L.2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais que « (...) dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »
- ❑ Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.
- ❑ L'article 107 de la loi portant nouvelles organisations territoriales de la République, dite loi "NOTRe", publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux conseillers municipaux.
- ❑ Le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

1ÈRE PARTIE :

La loi de finances 2023 et le contexte économique	03
---	----

2ÈME PARTIE :

Analyse rétrospective 2019 - 2022	16
-----------------------------------	----

3ÈME PARTIE :

Analyse prospective 2022 - 2026	48
---------------------------------	----

4ÈME PARTIE :

Présentation générale du budget 2023	93
--------------------------------------	----



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

01

Loi de Finances 2023 et contexte économique

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte particulier. Guerre en Ukraine, hausse des prix de l'énergie et forte inflation d'un côté. Adoption laborieuse et recours inédit à l'article 49.3 de la Constitution de l'autre.

LES PRÉVISIONS ET CHIFFRES ANNONCÉS

LF 2023

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INFLATIONNISTE

- L'inflation estimée atteint **6,2 %** en **2022** et devrait s'établir à **7 %** en **2023**.
- Selon l'Insee, la croissance devrait s'élever à **+2,5 %** en **2022** avec une prévision à **+0,3%** en **2023**.
- La prévision de **déficit public** est de **4,9 %** du PIB en **2022** au lieu des 5% attendus.
- L'**indice des prix à la consommation** en décembre 2022 est estimé à **+7,1%**, ce qui signifie une revalorisation des bases fiscales du même niveau.
- La progression du produit de TVA nationale au bénéfice des collectivités est attendue à **+9,6 %** pour 2022 et anticipée à **+5,1 %** pour l'exercice **2023**.
- Le bouclier tarifaire est reconduit, il permet de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à **15 %** pour **2023**, contre 4 % en 2022.
- Le **taux de chômage** devrait rester stable autour de **7,3 %** de la population active en juin 2023.
- La **BCE** a augmenté ses taux d'intérêts, portant son taux de dépôt à **2 %**. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023 ; le taux de dépôt atteindrait **3,5 %** au **printemps 2023**.
- Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales devraient, en 2023, à périmètre constant **progresser de 672 millions d'euros** par rapport à 2022.

LF 2023

LES RÉFORMES MAJEURES

LES PRINCIPAUX AXES

- ❑ **La loi de finances 2023 est porteuse de réformes importantes relatives aux collectivités locales, divisées en quatre axes majeurs :**
 - La suppression de la CVAE.
 - La fixation et la répartition de la DGF.
 - Le prolongement du filet de sécurité énergétique.
 - La fiscalité locale.

PREMIER AXE

CVAE

LF 2023

SUPPRESSION DE LA CVAE (ARTICLE 5)

- Concernant les entreprises**, initialement prévue sur une année, elle se fera désormais en **deux années** et par étape, afin de financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie.
 - **En 2023**, la cotisation due sera diminuée de moitié.
 - **En 2024**, la CVAE aura été supprimée entièrement.

- Concernant les collectivités, dès 2023**, elles ne toucheront plus de CVAE.
 - Celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une **compensation** à l'euro près à travers une **fraction de TVA**.
 - Le montant de la compensation sera calculée **sur la base des exercices 2020 à 2023**.
 - Les départements bénéficieront de la dynamique progression de TVA constatée au niveau national.

 - Les collectivités du bloc communal bénéficieront, en plus d'une fraction socle, d'une dynamique de TVA reversée par le biais d'un **fonds national d'attractivité économique des territoires** (basé sur les critères de la CFE).

- Concernant les régions**, elles obtiendront une dotation budgétaire pour compenser la perte de recettes de frais de gestion de CVAE.

DEUXIÈME AXE

DGF

LF 2023

FIXATION ET RÉPARTITION DE LA DGF (ARTICLES 12 ET 45)

- ❑ Concernant la **DGF allouée aux communes et aux intercommunalités** :
 - Montant global en hausse de **320 millions d'euros**, pour un total de **26,9 milliards d'euros** pour 2023.
 - La **DSR** majorée de **200 millions d'euros**.
 - La **DSU** majorée de **90 millions d'euros**.
 - La **dotation d'intercommunalité** majorée de **30 millions d'euros**.
 - Abondement externe sans écrêtement de la dotation forfaitaire.

- ❑ **Clarification des cas de non-éligibilité des communes à la DSR** dans l'article L.2334-21 du CGCT : « agglomération » est remplacé par « entités urbaines ».
- ❑ **Modification des critères de calcul de la DSR** : un **indicateur de superficie et de densité** se substitue au critère de la longueur de voirie classée dans le domaine public.
- ❑ Stabilité et prévisibilité de la **fraction cible de la DSR** renforcées, avec **introduction d'un tunnel d'évolution**. Elle ne pourra être inférieure à 90 %, ni supérieure à 120 % du montant perçu l'année précédente.
- ❑ **Neutralisation de l'effort fiscal 2019**. Le lissage sur six ans des effets de la suppression de la TH et baisse des impôts de production pour les communes voté lors du PLF 2021 est **retardé d'au moins une année**.

TROISIÈME AXE

FILET DE SÉCURITÉ

LF 2023

PROLONGEMENT DU FILET DE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE (ARTICLE 14)

- Prolongement du filet de sécurité énergétique à hauteur de 1 milliard d'euros.** Pour cela plusieurs **critères cumulatifs** :
 - Être un **département**, un **EPCI** ou une **commune**.
 - Respecter un **potentiel financier par habitant** (pour les communes) ou un **potentiel fiscal par habitant** (pour les EPCI) **inférieur à deux fois le potentiel de la strate**.
 - Enregistrer au **compte administratif 2022 une baisse de plus de 15 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021**. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

- Cette dotation sera composée de la **somme de** :
 - **50 %** de la hausse des dépenses de personnel.
 - **70 %** de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.
 - Des avances peuvent être demandées

QUATRIÈME AXE FISCALITÉ LOCALE

LF 2023

RÉACTUALISATION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

- Un **report de deux ans** est prévu. Initialement planifiée pour 2023, elle **s'appliquera en 2025** à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes.
- Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin de le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif.
- En parallèle, **l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée**, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

QUATRIÈME AXE FISCALITÉ LOCALE

LF 2023

TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS ET TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

- Le **périmètre de la taxe sur les logements vacants** est **étendu**.
- Le critère d'appartenance à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants est **supprimé**.
- Les **taux** de cette taxe sont en **hausse** : de 12,5 % à **17 %** la première année, et de 25 % à **34 %** à partir de la deuxième année.

- Les communes n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, mais dans lesquelles sont constatées un niveau élevé des loyers ou des prix d'achat des logements anciens, ou un taux élevé de résidences secondaires, pourront être considérées en « zone tendue ».
- Les élus de ces communes pourront **instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**.
- Le **droit à un allègement** de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à été **ouvert** aux personnes de condition très modeste, âgées ou invalides qui partagent leur logement avec une tierce personne.

LES AXES MINEURS

LF 2023

LES RÉFORMES COMPLÉMENTAIRES

- ❑ **La loi de finances 2023 porte également des mesures complémentaires** relatives aux collectivités locales, principalement axées sur :
 - **L'énergie** : adaptation de la fiscalité locale à la transition énergétique avec notamment actualisation des critères de performance énergétique, exonérations de TFPB pour les logements sociaux, des possibilités d'exonération de taxe d'aménagement.
 - **L'écologie** : création du Fonds Vert pour soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique. 2 milliards d'euros d'autorisations d'engagement, 375 millions d'euros en crédit de paiement pour 2023. Il assurera le financement de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) à hauteur de 150 millions d'euros et la revalorisation de 5,7 millions d'euros du montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales.
 - **Le social** : avec principalement la réforme du dispositif de remboursement des frais de garde, du dispositif de compensation des frais de protection fonctionnelle des élus et de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023- 2027

CACAP EXCELLENCE - ROB 2023

LF 2023

DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'objectif de la loi de programmation des finances publiques est **de définir une trajectoire de finances publiques sur cinq ans**, en l'espèce de 2023 à 2027.

- ❑ L'article 2 pose les **objectifs à moyen terme des administrations publiques**.
 - Le **solde structurel** des administrations publiques devra passer de **-5 points de PIB en 2022** à **-2,9 points de PIB en 2027**.
 - En termes de **prélèvement obligatoires**, ils devront baisser de **45,2 % du PIB en 2022** à **44,3 % du PIB en 2027**.

- ❑ L'article 8 **plafonne le montant des taxes affectées** aux administrations autres que les collectivités territoriales, les EPCI et les organismes de sécurité sociale à **5 % du produit prévisionnel de la taxe concernée**.

- ❑ L'article 12 détermine le **montant des crédits alloués à la mission des relations avec les collectivités territoriales**.
 - **4,4 milliards d'euros en 2023**.
 - **4,3 milliards d'euros en 2024**.
 - **4,2 milliards d'euros en 2025**.

PROJET DE LOI DE
PROGRAMMATION
DES FINANCES
PUBLIQUES 2023-
2027

LF 2023

DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- ❑ L'article 13 prévoit **l'évolution des concours financiers de l'Etat** pour les collectivités territoriales de **53,13 milliards** d'euros en **2023** à **54,57 milliards** d'euros en **2027**.
- ❑ L'article 16 indique **l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales**, de **3,8 %** en **2023** à **1,3 %** en **2027**.
 - Cette évolution génère un effort de 15 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités et correspond à l'inflation diminuée de 0,5 %.
- ❑ L'article 40 quater, qui fusionnait les articles 16 et 23, ciblant initialement le **pacte de confiance** et réinstaurant l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités avec un suivi de ces dernières, est **supprimé**.

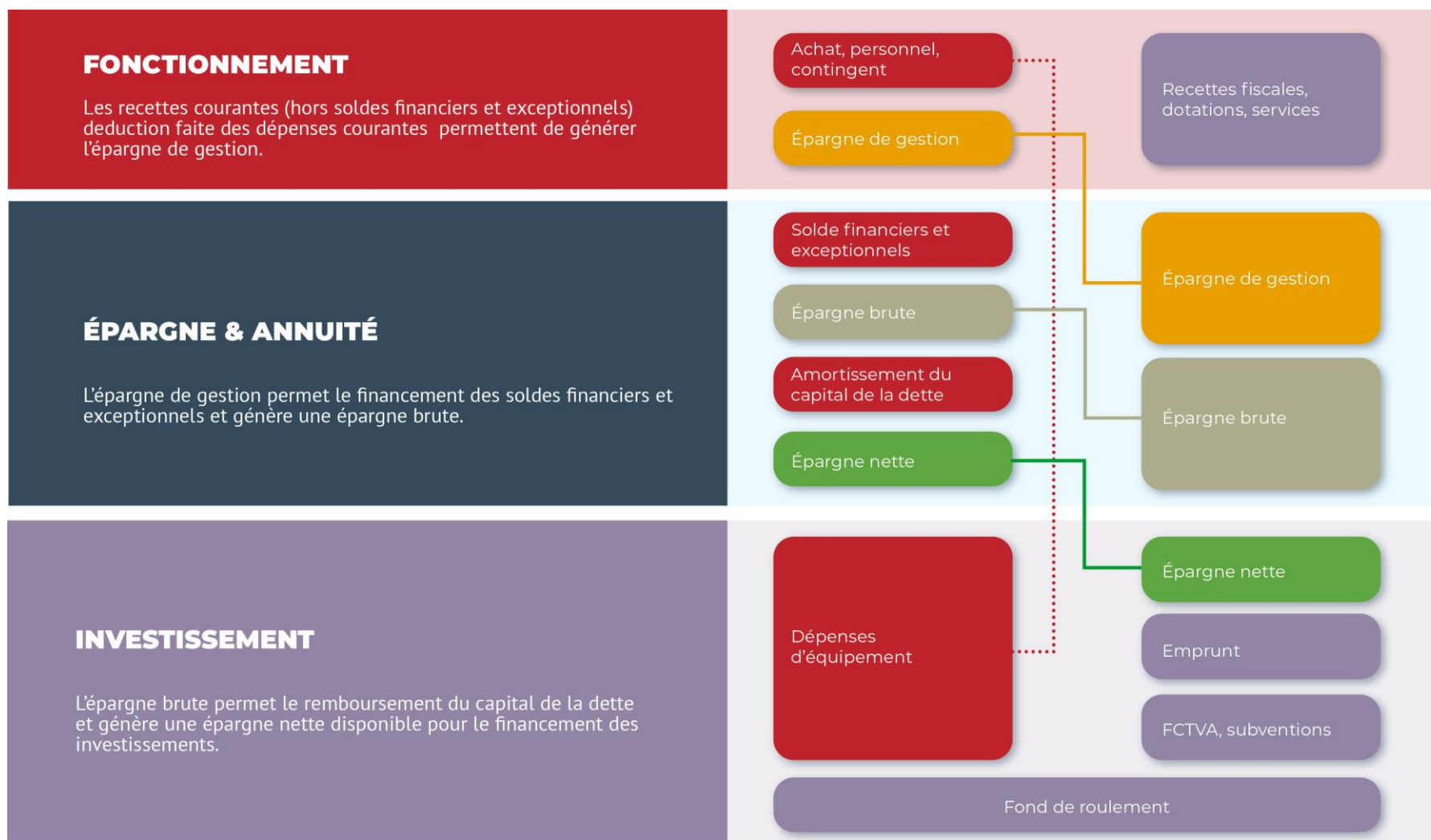


02 Analyse financière rétrospective 2019 - 2022

L'analyse financière rétrospective permet de connaître la situation financière de Cap Excellence et servira de base à la prospective financière.

Nous présenterons les résultats financiers des trois budgets sur les quatre derniers exercices.

LA STRUCTURE D'UN BUDGET



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Budget Principal

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Vue d'ensemble des équilibres financiers

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019 (k€)	CA 2020 (k€)	CA 2021 (k€)	CA 2022 (k€)	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	72 338,4	66 192,3	66 335,0	68 540,8	-1,78 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	63 846,5	63 813,2	65 383,5	66 312,8	+1,27 %
dont fiscalité directe locale (R731)	42 601,1	42 741,4	33 748,4	38 656,9	-3,19 %
dont dotations & participations (R74)	15 414,3	15 376,1	16 399,7	16 904,6	+3,12 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	69 155,5	62 984,9	59 776,3	61 868,0	-3,64 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	58 551,2	58 278,4	57 630,8	58 914,4	+0,21 %
dont dépenses de personnel (D012)	8 985,6	9 773,7	9 877,8	10 204,4	+4,33 %
ÉPARGNE DE GESTION	5 295,3	5 534,8	7 752,7	7 398,5	+11,79 %
Frais financiers	1 353,5	1 539,5	1 003,1	1 000,4	-9,59 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-758,9	-787,9	-190,9	274,7	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 182,9	3 207,4	6 558,7	6 672,7	+27,99 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 182,9	3 207,4	6 558,7	6 672,7	+27,99 %
Amortissement du capital de la dette	1 935,6	1 298,5	2 413,8	2 819,7	+13,36 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 247,4	1 908,9	4 144,9	3 853,1	+45,64 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 247,4	1 908,9	4 144,9	3 853,1	+45,64 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	14 305,5	8 349,0	9 287,7	9 342,8	-13,24 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 382,4	2 745,5	3 243,4	4 186,9	+44,68 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	8 057,3	0,0	0,0	1 250,0	-46,27 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	16 082,2	11 512,3	9 614,2	7 714,9	-21,72 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	12 463,8	9 614,2	7 714,9	12 162,1	-0,81 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	47 439,5	68 135,0	65 721,2	51 635,2	+2,87 %

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

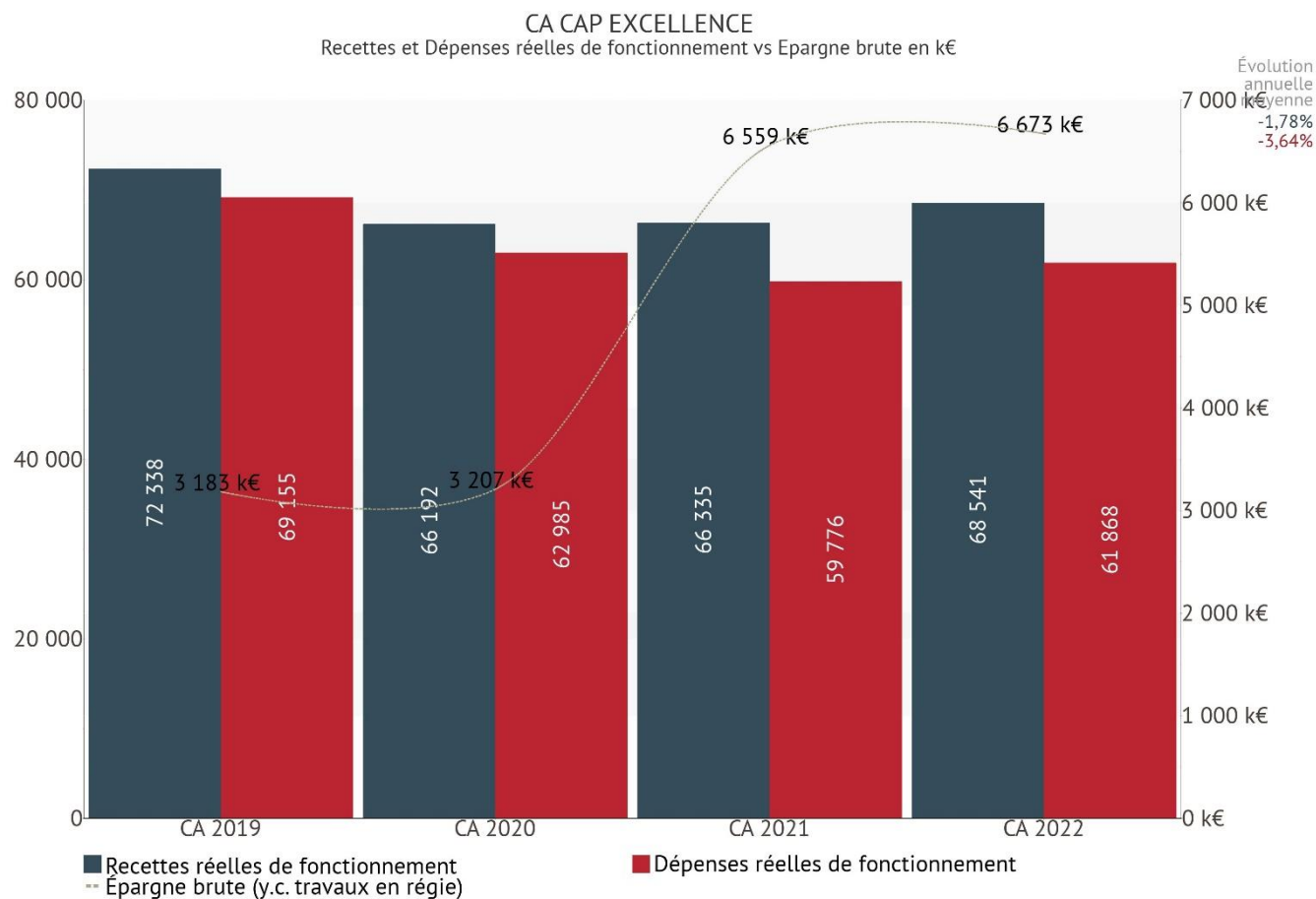
Recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Évolution des RRF et DRF

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement diminuent entre 2019 et 2021, pour repartir légèrement à la hausse en 2022. Leur taux d'évolution par an en moyenne est de **-1,78 %** pour les recettes et **-3,64 %** pour les dépenses.

Cette dynamique d'évolution, baisse des dépenses plus rapide que des recettes, est favorable à l'épargne qui est en constante hausse sur la période.

Elle double entre 2020 et 2021 et se stabilise en 2022.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Comparaison territoriale

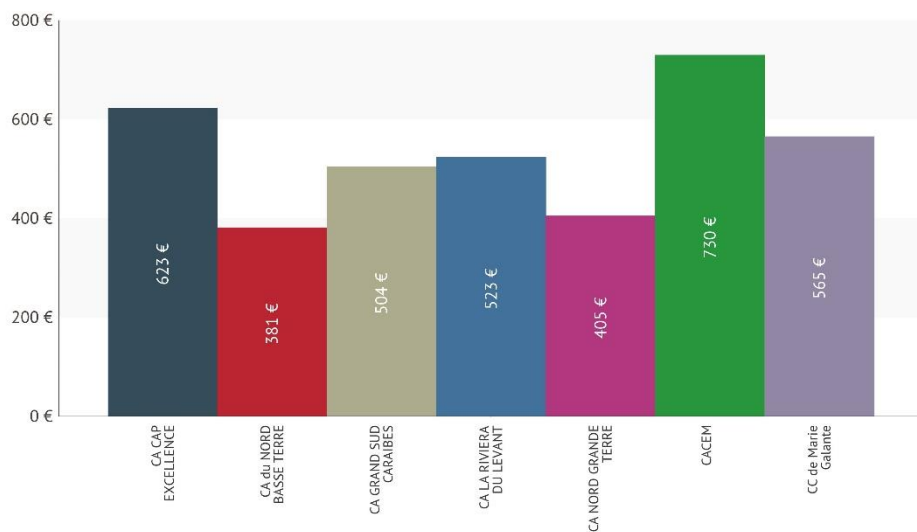
Recettes réelles de fonctionnement 2021 en €/hab. :

La communauté d'agglomération Cap Excellence, en 2021, fait partie des collectivités avec les recettes de fonctionnement les plus élevées du territoire de comparaison avec **623 € par habitant**.

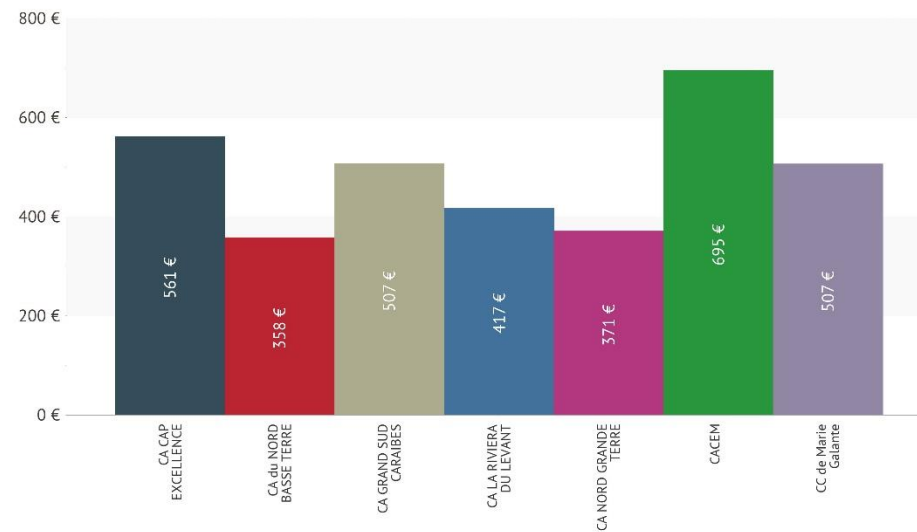
Dépenses réelles de fonctionnement 2021 en €/hab. :

Même chose pour les dépenses de fonctionnement en 2021, avec **561 € par habitant** la CA Cap Excellence se place dans la tranche haute juste derrière la CACEM.

Recettes réelles de fonctionnement



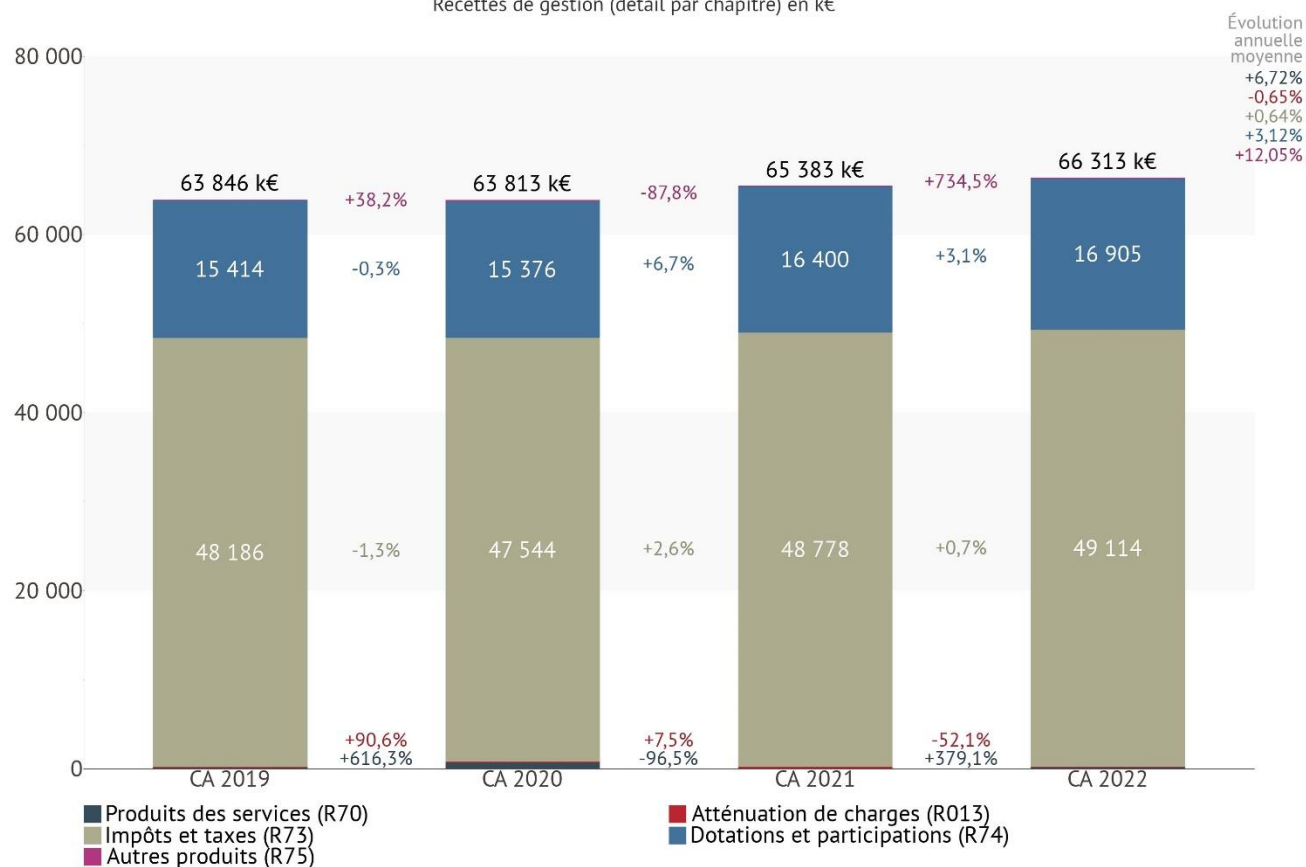
Dépenses réelles de fonctionnement



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Détail des recettes de gestion

CA CAP EXCELLENCE
Recettes de gestion (détail par chapitre) en k€



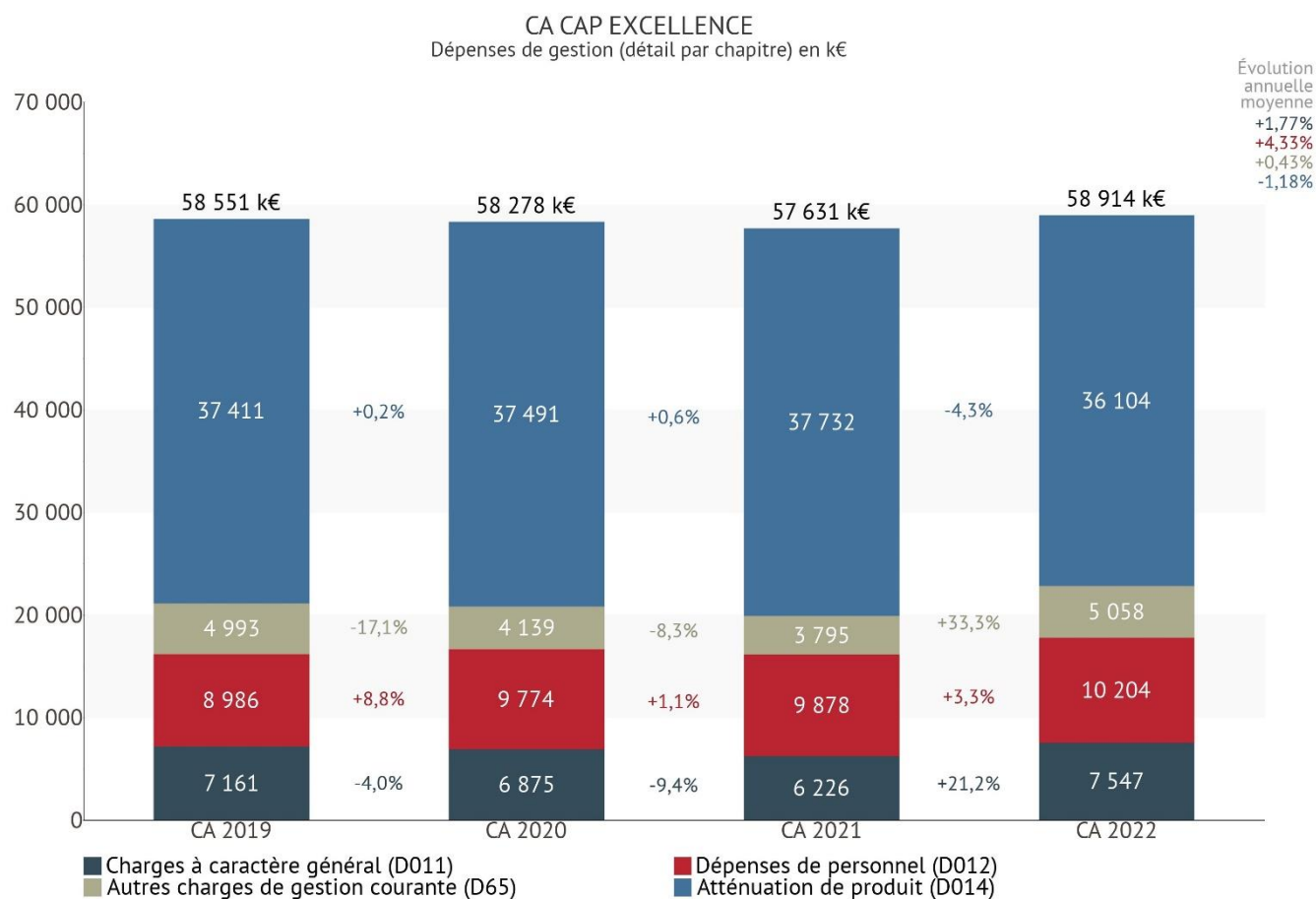
Évolution des principales recettes de gestion sur la période

Les recettes de gestion affichent une légère augmentation sur la période avec **+1,27 % par an en moyenne**.

Après une légère diminution des impôts et taxes ainsi que des dotations et participations en 2020, les recettes repartent à la hausse avec **+1,64 % par an pour la fiscalité** et **+4,8% par an pour les dotations** entre 2020 et 2022.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Détail des dépenses de gestion



Évolution des principales dépenses de gestion sur la période

Les dépenses de gestion sont stables sur la période avec **+0,2 % par an en moyenne**.

En 2022 les charges à caractère général progressent de **+21 %**, les dépenses de personnel de **+3,3 %** et les charges courante de **+ 33%** sous l'impulsion de la progression des subventions aux organismes publics.

À l'inverse les atténuations de produits, poste principal de dépenses, diminuent de **-4,3 %** ce qui équilibre la variation globale des dépenses à **+2,2 %** en 2022.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

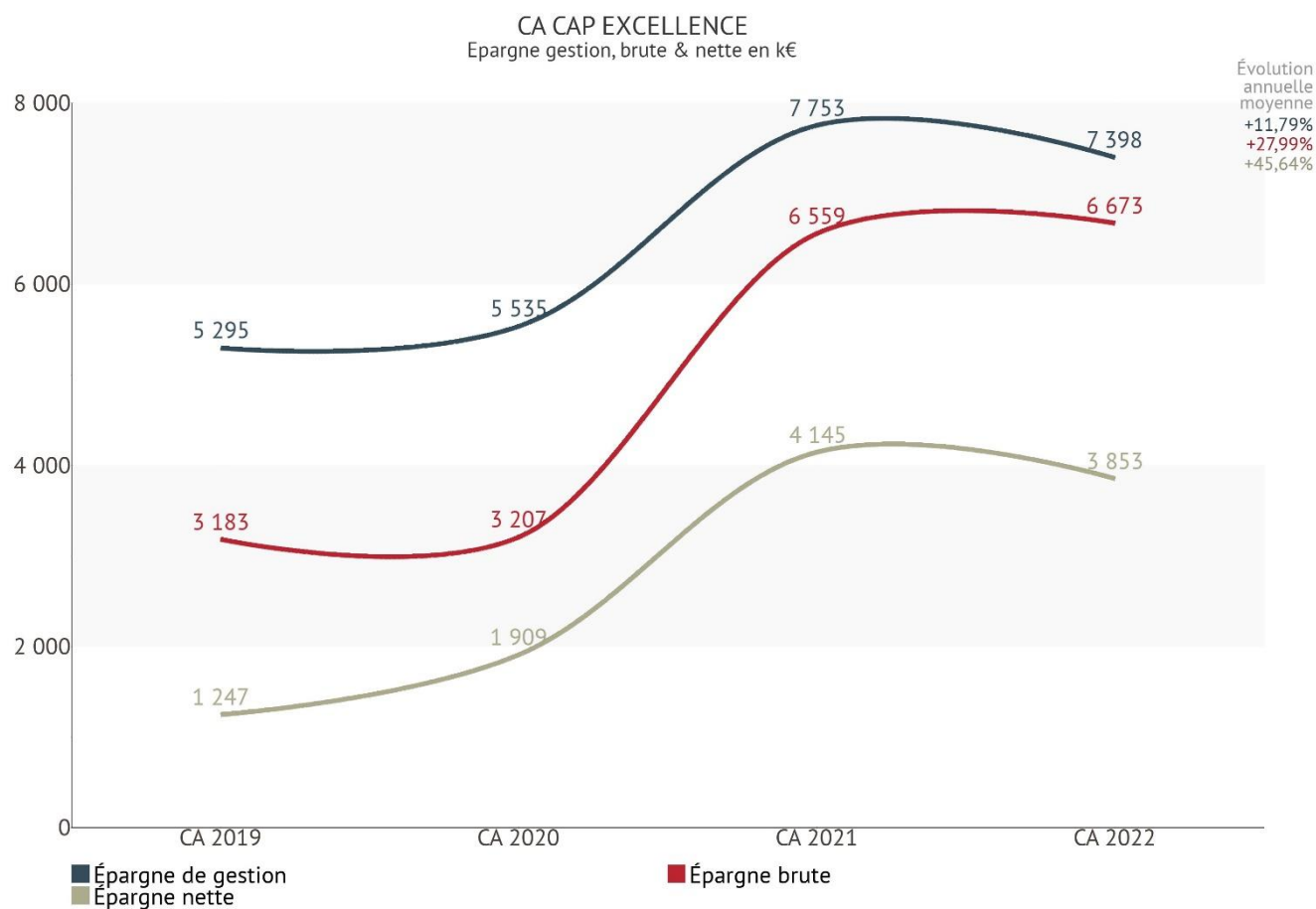
Soldes d'épargne

Variations des soldes d'épargne

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont à la hausse entre 2019 et 2021.

La dynamique d'évolution positive des dépenses et des recettes est à l'origine de cette embellie de l'épargne.

Les **produits exceptionnels** en hausse en 2022 permettent un maintien en progression de l'épargne brute malgré une légère baisse de l'épargne de gestion.

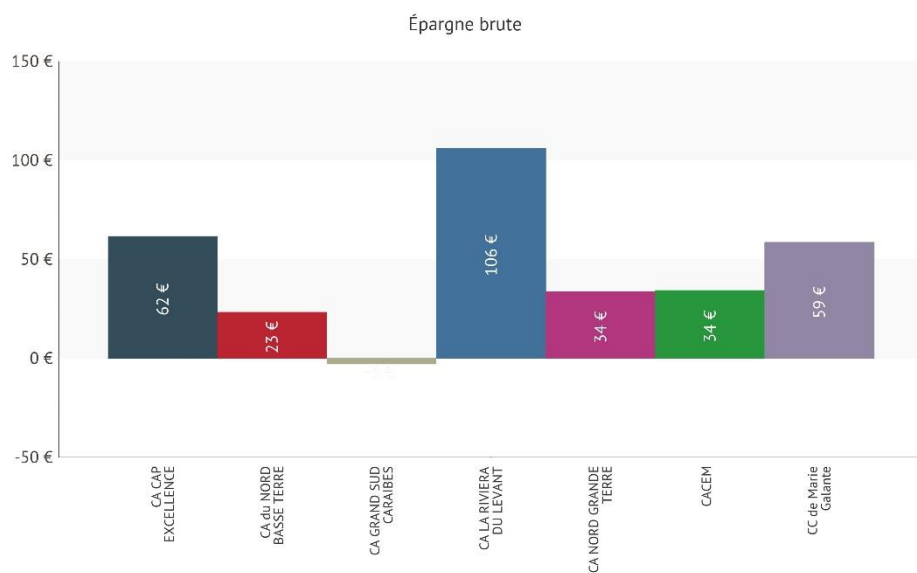


ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Comparaison territoriale

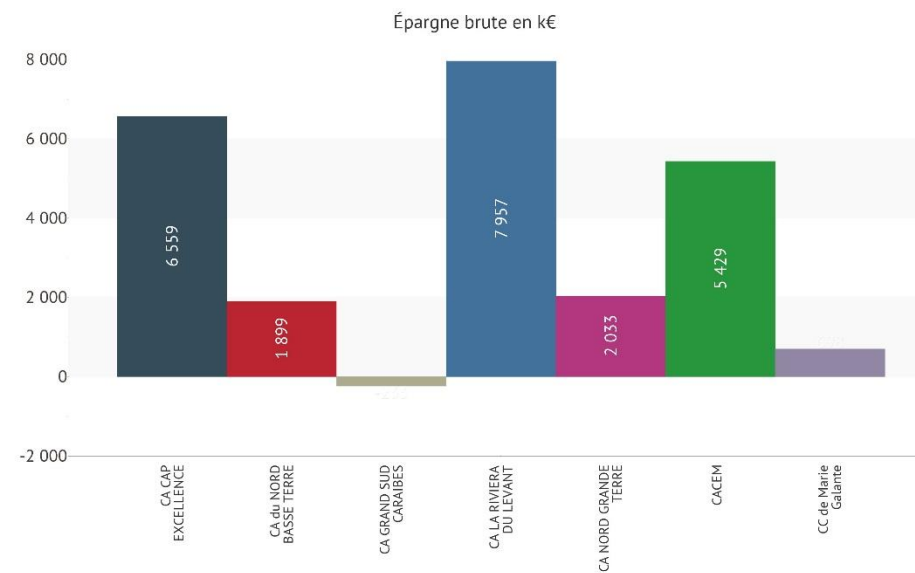
Niveau de l'épargne brute 2021 en €/hab. :

La communauté d'agglomération Cap Excellence se place, en 2021, en deuxième position du territoire de comparaison du niveau d'épargne brute par habitant, avec **62 € par habitant**. La CARL reste nettement devant avec 106 € par habitant.



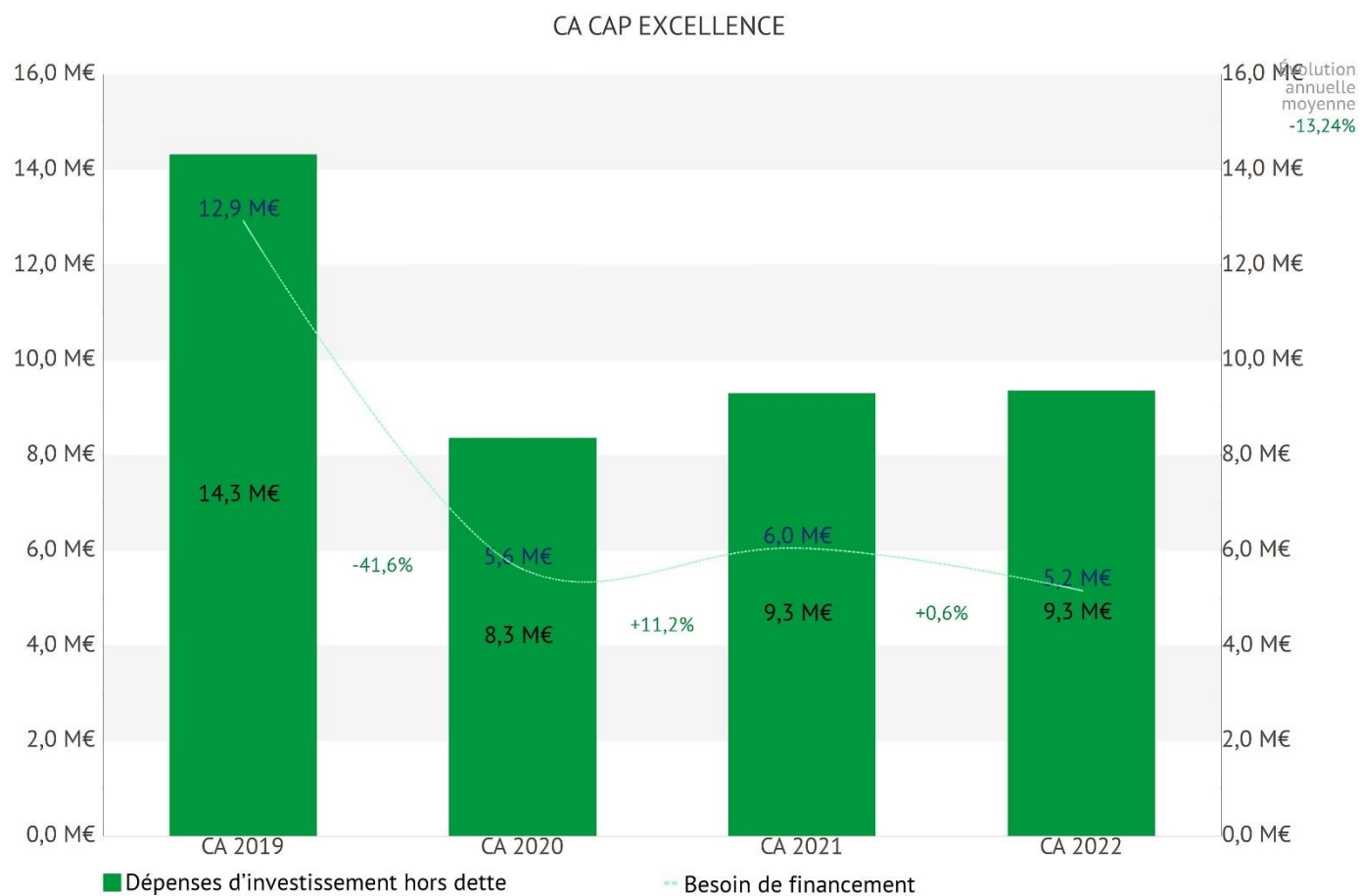
Niveau de l'épargne brute 2021 en K€ :

En volume, en 2021, Cap Excellence affiche toute de même l'un des niveaux d'épargne brute le plus élevé avec **6,5 M€**. Elle se place derrière la CARL (presque 8 M€) et avant la CACEM (5,4 M€).



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Dépenses d'investissements



Variation du volume des investissements

Le volume d'investissement réduit très nettement en 2020 de **-41,6 %**.

Entre 2020 et 2022 les dépenses d'investissement se stabilisent **entre 8,3 et 9,3 M€ par an**.

Le besoin de financement correspond à peu près au deux tiers du volume d'investissement entre 2020 et 2022.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

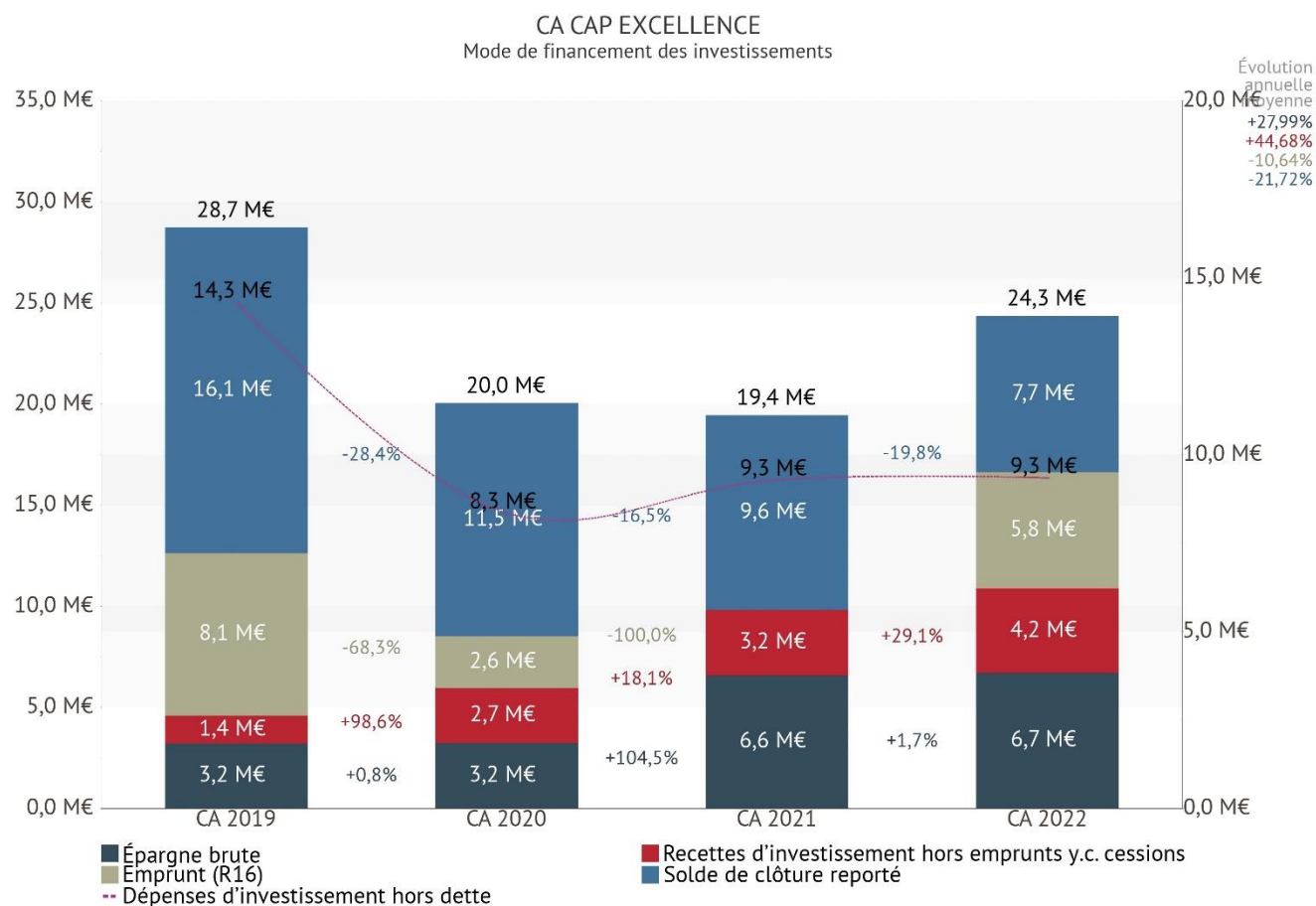
Recettes d'investissement

Mode de financement des investissements

Le financement des investissements est renforcé par la **nette hausse du niveau de l'épargne à partir de 2021**.

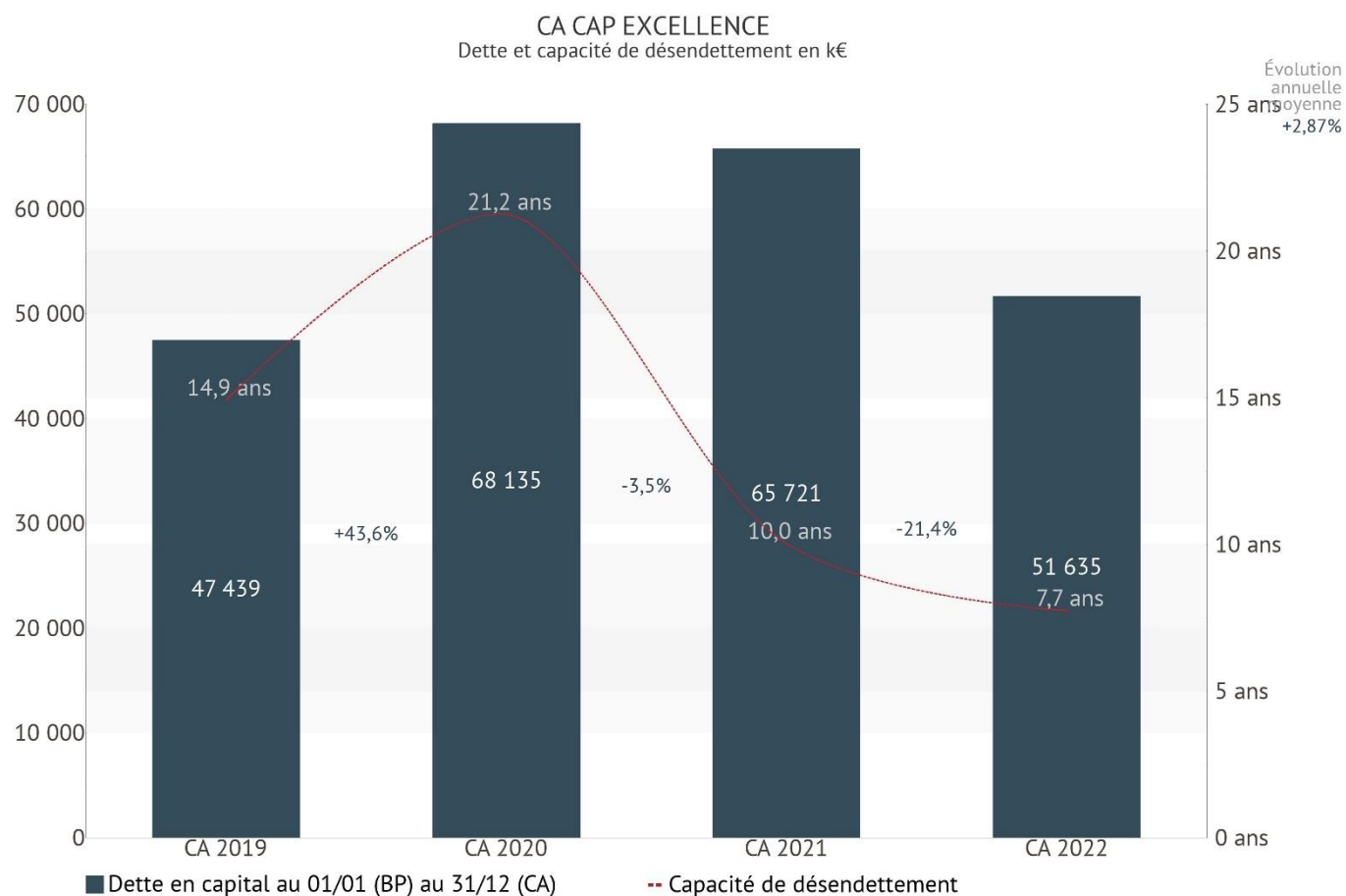
L'**autofinancement** issu de l'épargne et des recettes hors emprunt est élevé en fin de période et permet de couvrir les dépenses d'investissement.

Le **recours à l'emprunt** est réduit en milieu de période et relancé en 2022 afin de maintenir le résultat de clôture.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Dettes et capacité de désendettement



Évolution de l'encours de la dette

Sous l'effet de l'emprunt contracté en 2019 l'encours de dette progresse fortement en 2020.

Une phase de désendettement s'enclenche ensuite pour le reste de la période à un rythme de près de **-13 % par an**.

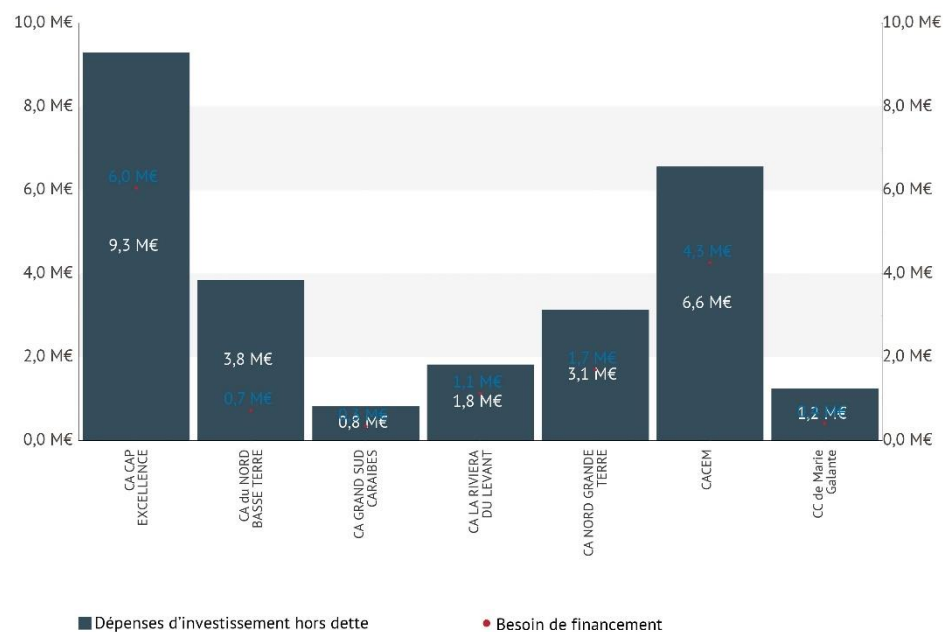
Sous l'effet du désendettement et de l'amélioration de l'épargne la **capacité de désendettement** s'améliore très significativement et passe **sous la barre des 8 années en 2022**.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Comparaison territoriale

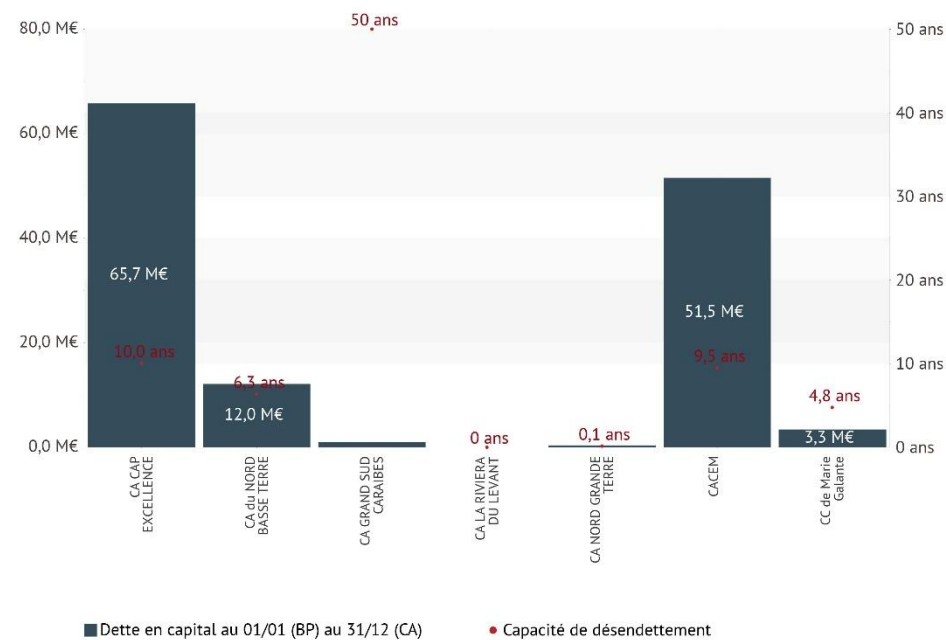
Volumes d'investissement et besoin de financement 2021 :

La communauté d'agglomération Cap Excellence affiche le plus important volume d'investissement du territoire comparé avec **9,3 M€** en 2021.



Dettes et capacité de désendettement 2021 :

La CA Cap Excellence affiche également le plus important volume de dette avec **65,7 M€**. Cependant comme observé précédemment ce volume est à la baisse et la capacité de désendettement s'améliore grandement.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Budget Environnement

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget Environnement

Vue d'ensemble

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019 (k€)	CA 2020 (k€)	CA 2021 (k€)	CA 2022 (k€)	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	28 467,4	31 043,9	25 047,7	30 761,7	+2,62 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	27 766,1	29 184,3	24 634,2	29 874,7	+2,47 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	453,5	861,3	422,7	413,8	-3,01 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	29 098,2	26 470,4	27 181,0	30 262,5	+1,32 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	28 108,0	26 166,9	26 578,1	30 045,0	+2,25 %
dont dépenses de personnel (D012)	2 375,5	2 799,4	3 045,7	3 325,8	+11,87 %
ÉPARGNE DE GESTION	-341,9	3 017,3	-1 943,9	-170,3	-20,73 %
Frais financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-288,8	1 556,2	-189,4	669,6	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	-630,7	4 573,5	-2 133,3	499,3	-
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-630,7	4 573,5	-2 133,3	499,3	-
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	-
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-630,7	4 573,5	-2 133,3	499,3	-
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-630,7	4 573,5	-2 133,3	499,3	-
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	328,9	475,0	136,2	187,9	-17,02 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	157,4	0,0	26,1	14,3	-55,06 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 595,2	3 793,0	7 891,5	5 648,1	+7,12 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 793,0	7 891,5	5 648,1	5 973,7	+16,35 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0,0	0,0	0,0	0,0	-

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget Environnement

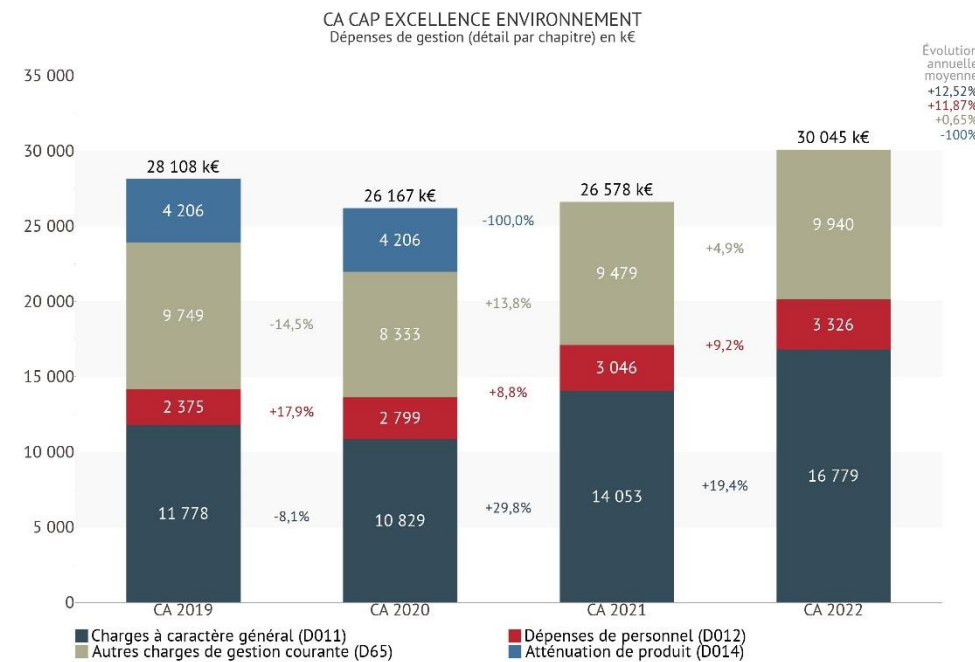
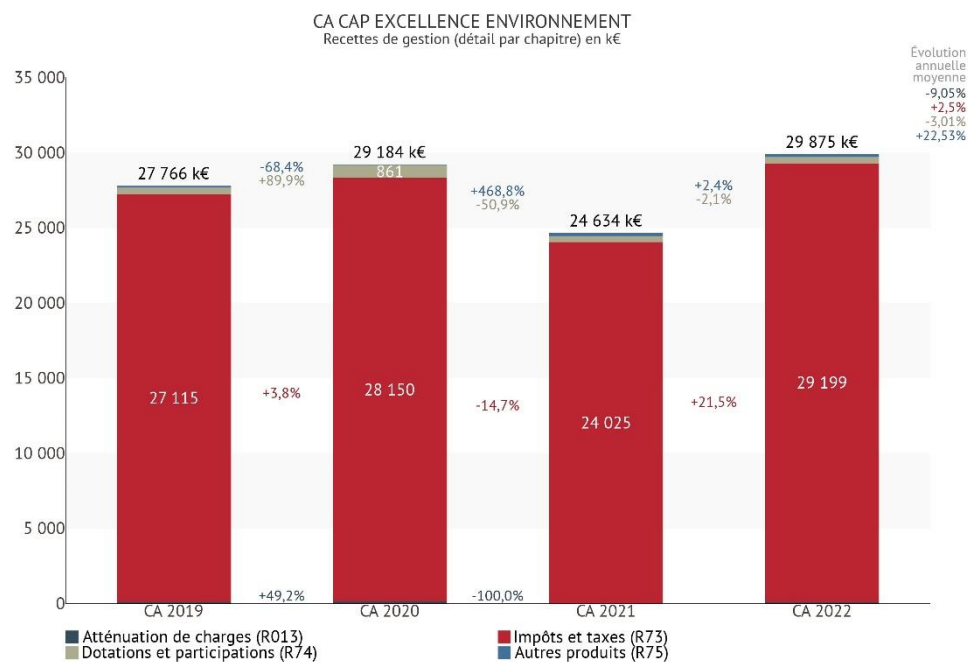
Recettes et dépenses de gestion

Évolution des recettes de gestion :

Après une forte baisse en 2021, les recettes de gestion progressent à nouveau en 2022 avec la hausse de **+21,5 %** des produits de fiscalité qui représentent **plus de 97 %** des ressources.

Évolution des dépenses de gestion :

Les dépenses de gestion augmentent également en 2022 sous l'impulsion principalement des charges à caractère général avec **+19 %** et des charges courantes avec **+5 %**.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget Environnement

Soldes d'épargne

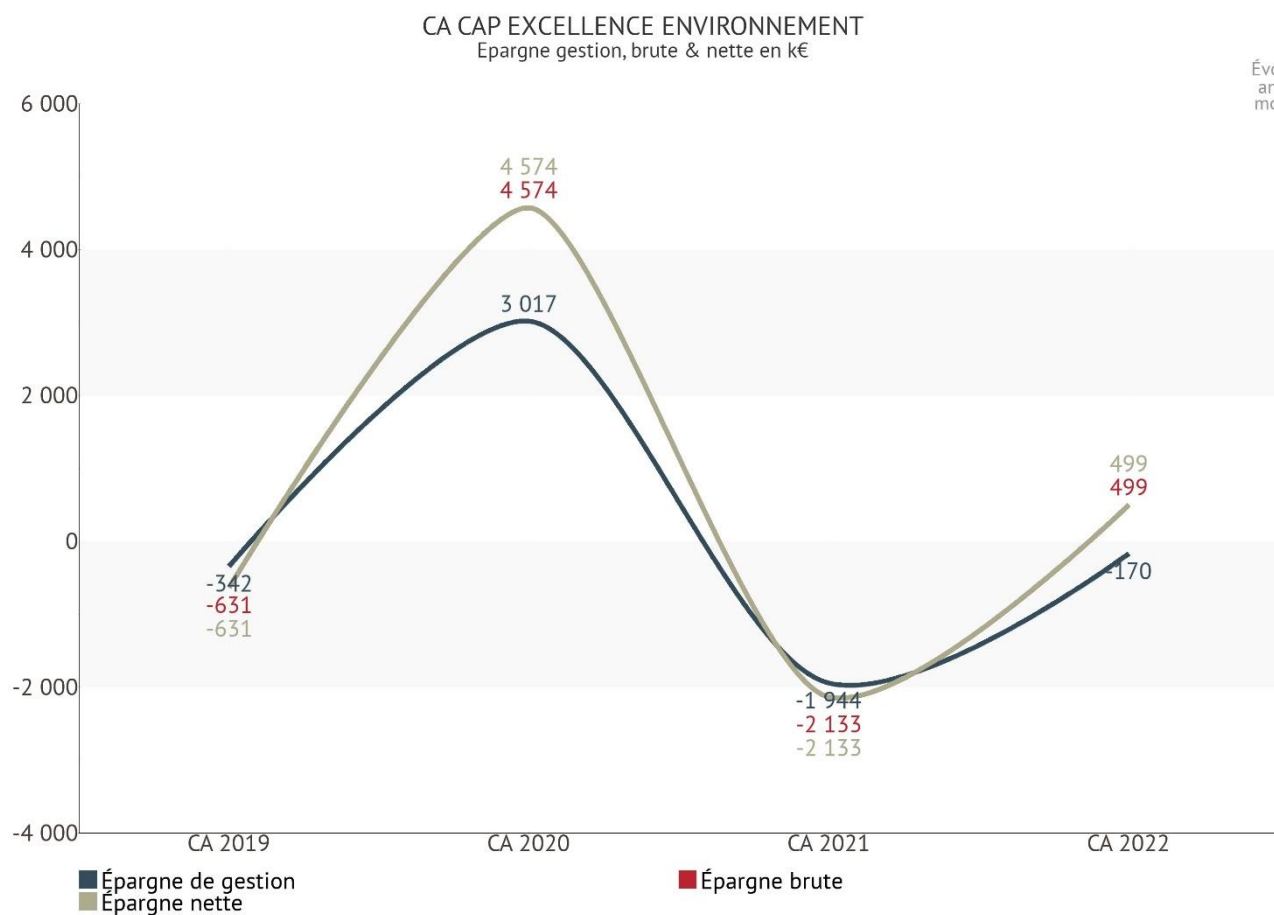
Évolution du solde d'épargne

Les soldes d'épargne fluctuent fortement sur la période en raison de l'importante baisse des recettes de gestion en 2021.

En 2022 l'épargne de gestion reste négative du fait d'un niveau de dépenses supérieur à celui des recettes.

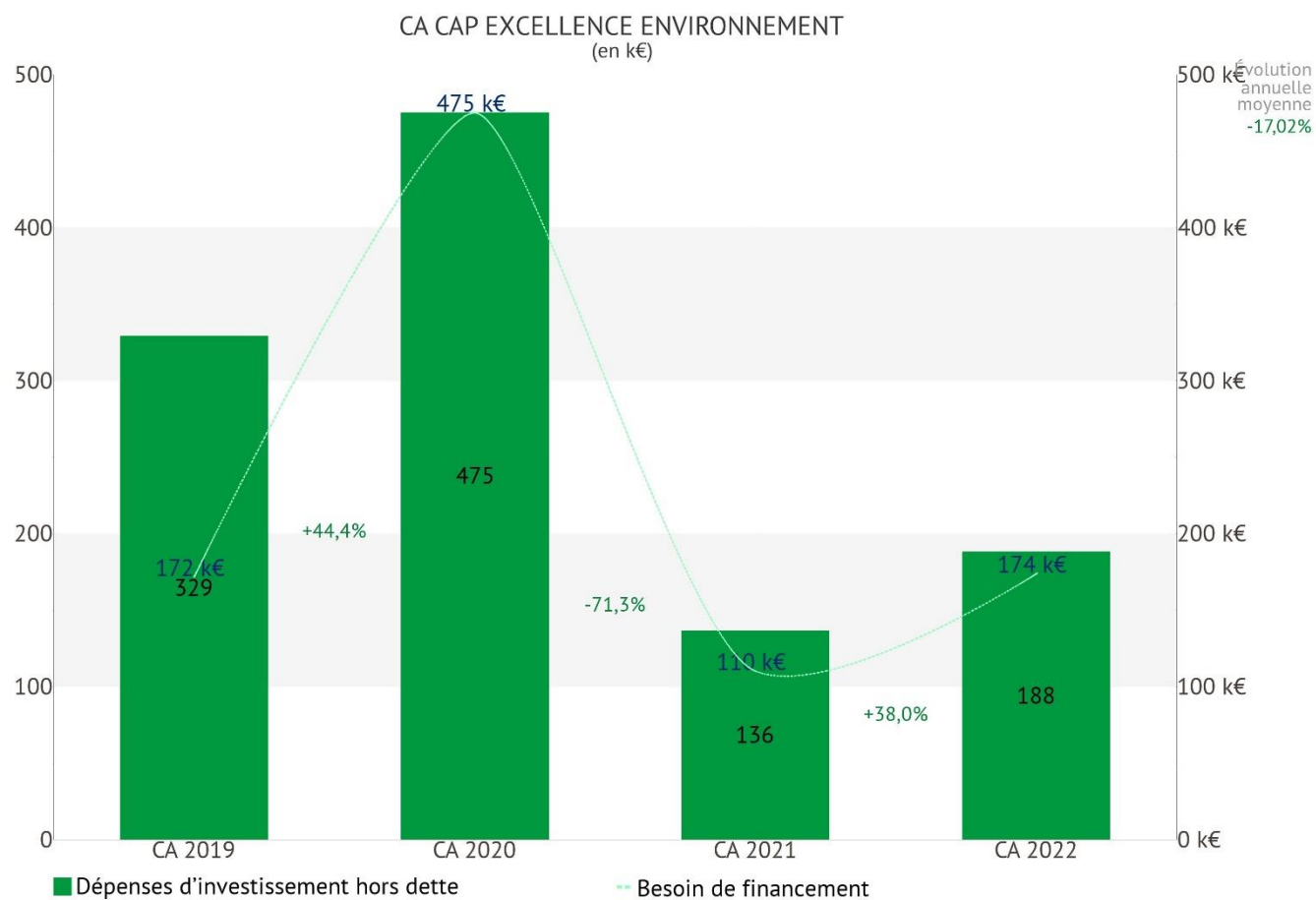
Mais cela est compensé au niveau de l'épargne brute par des **produits exceptionnels** à hauteur de **900 K€** en 2022.

Sans encours de dette à rembourser sur ce budget, l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget Environnement

Dépenses d'investissement



Évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont plus faibles en fin de période en restant inférieures à 200 K€ par an.

Le besoin de financement élevé (80-90%) montre que ce budget dispose de peu d'autofinancement.

Il reste principalement un budget de fonctionnement.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Budget SONIS

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget SONIS

Vue d'ensemble

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019 (k€)	CA 2020 (k€)	CA 2021 (k€)	CA 2022 (k€)	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	2 217,7	1 717,9	1 495,8	1 370,6	-14,82 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	2 186,1	1 704,1	1 483,5	1 356,5	-14,71 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	2 023,4	1 653,3	1 397,9	1 297,9	-13,76 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 102,8	1 433,1	1 502,9	1 572,1	-9,24 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	2 073,7	1 408,3	1 499,9	1 572,1	-8,82 %
dont dépenses de personnel (D012)	780,0	865,8	837,0	963,4	+7,29 %
ÉPARGNE DE GESTION	112,4	295,8	-16,4	-215,6	-
Frais financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	2,5	-11,0	9,3	14,1	+77,32 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	114,9	284,8	-7,1	-201,5	-
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	114,9	284,8	-7,1	-201,5	-
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	-
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	114,9	284,8	-7,1	-201,5	-
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	114,9	284,8	-7,1	-201,5	-
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	20,2	53,8	11,3	85,8	+61,85 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	0,0	0,0	0,0	12,4	-
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	389,2	483,9	714,9	697,0	+21,44 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	483,9	714,9	696,5	422,2	-4,45 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	0,0	0,0	0,0	0,0	-

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget SONIS

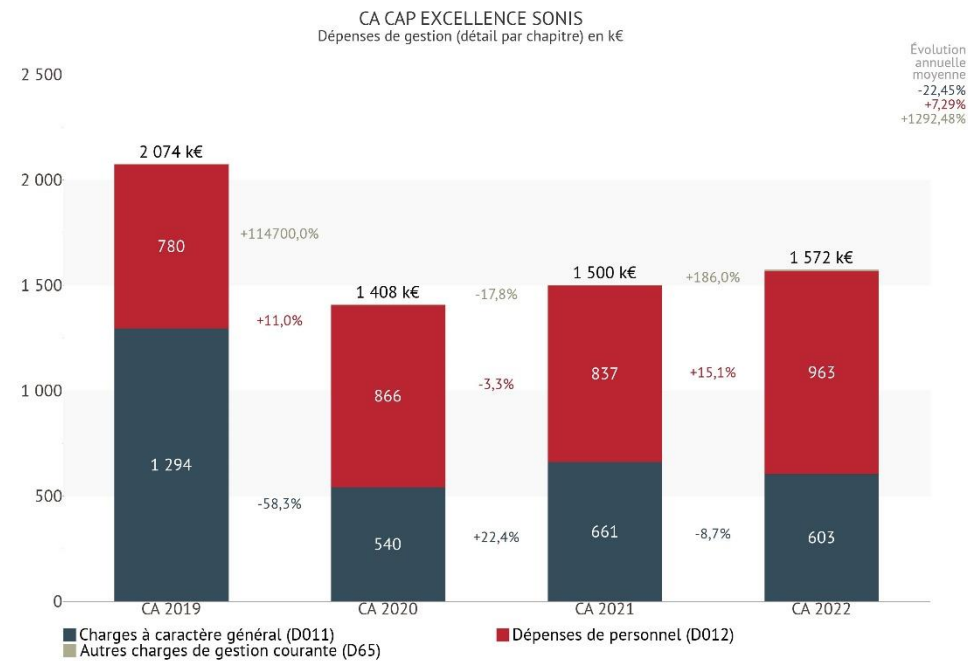
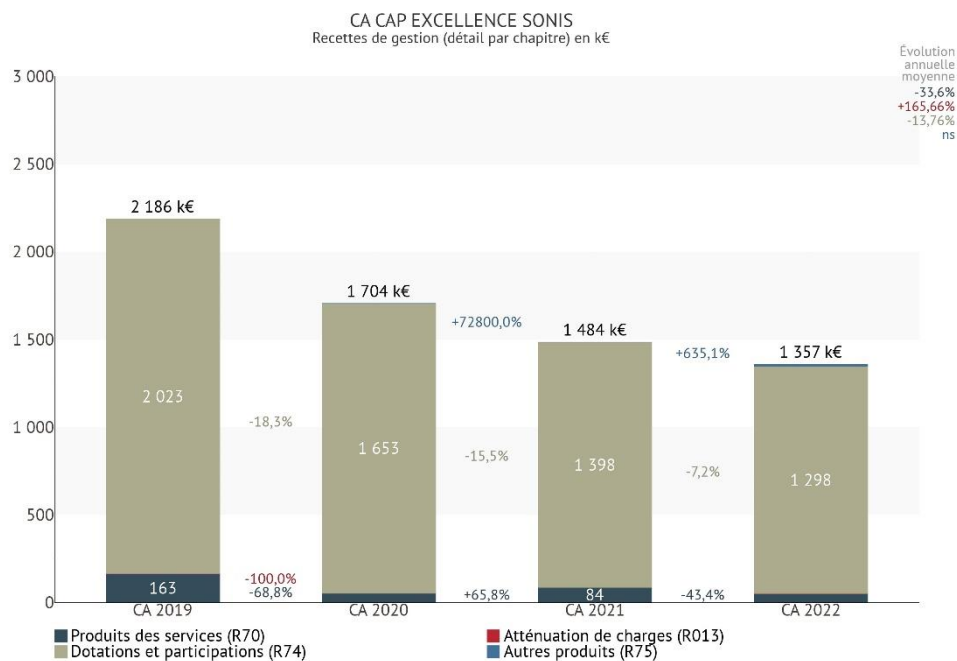
Recettes et dépenses de gestion

Évolution des recettes de gestion :

Les recettes de gestion sont nettes diminution sur ce budget annexe avec **-14,7 % par an en moyenne**. Le budget SONIS est financé à **95 %** par les participations et parmi elles à plus de **90 %** par

Évolution des dépenses de gestion :

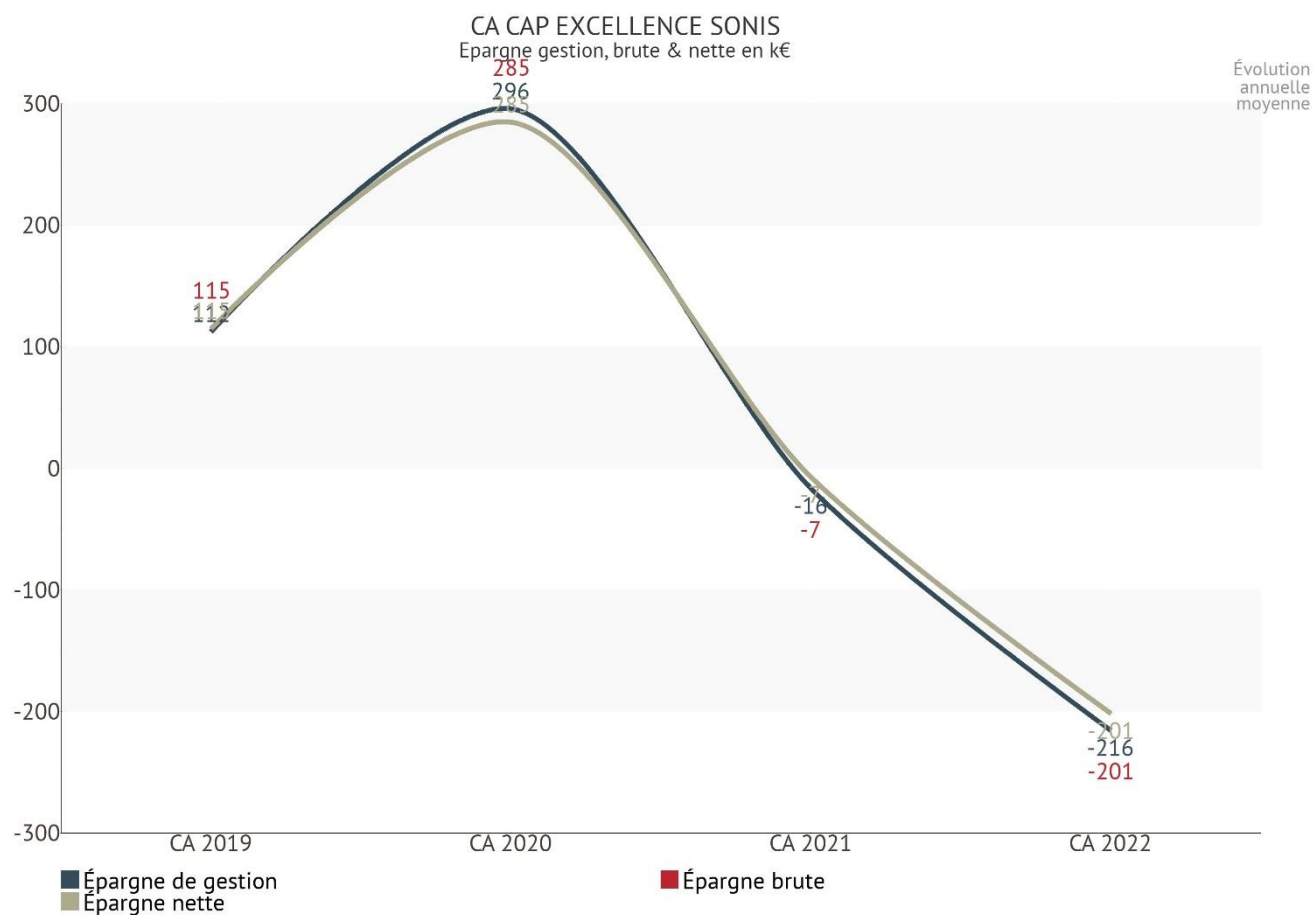
Les dépenses de gestion ont fortement diminué avec **-8,8 % par an en moyenne**. Elles sont composées à plus de **60 %** par les dépenses de personnel qui ont progressé de **+15 %** en 2022.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget SONIS

Soldes d'épargne

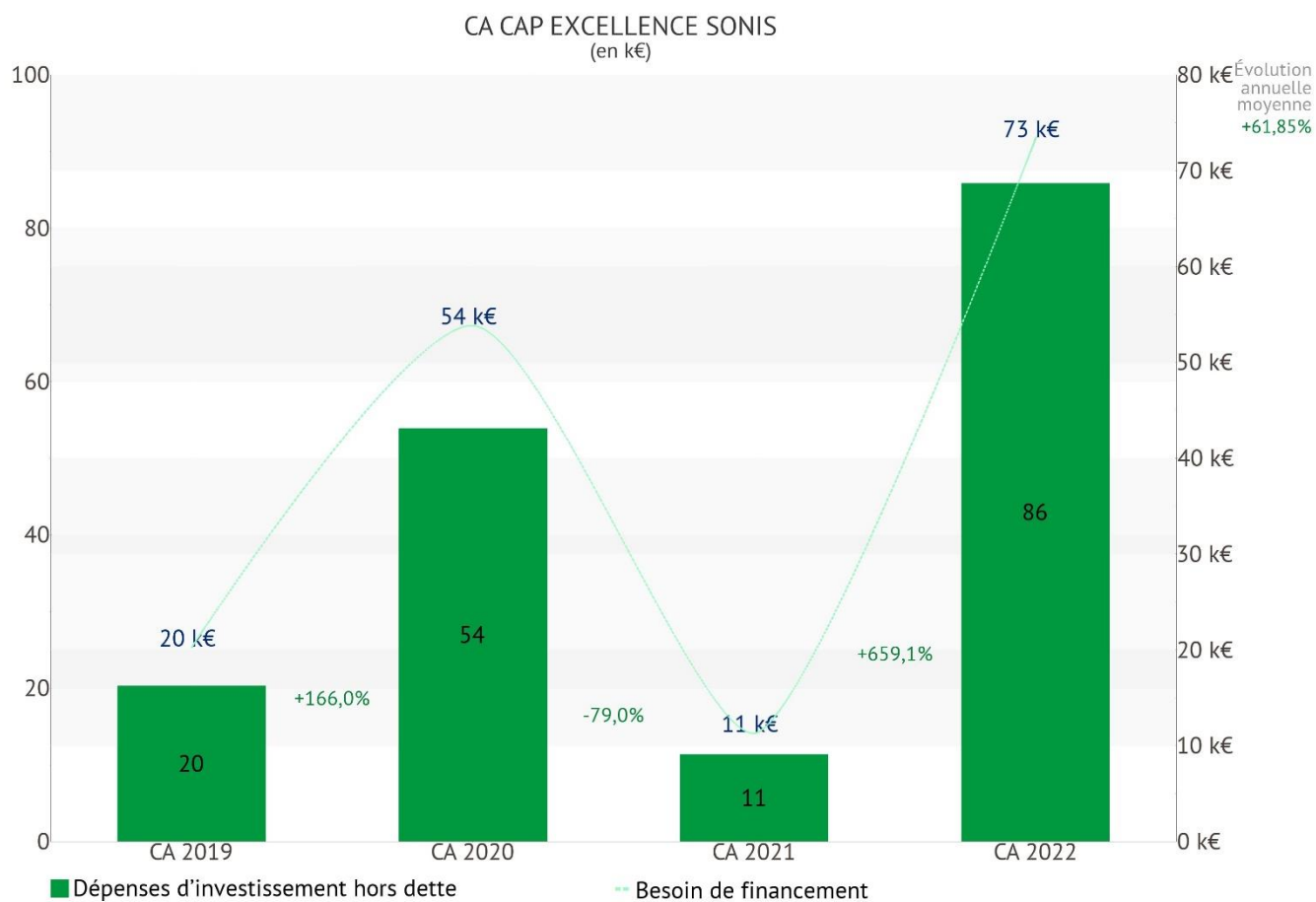
Évolution du solde d'épargne



Les soldes d'épargne sont en forte baisse sur la période depuis 2021 en raison de la baisse des recettes plus rapide que celle des dépenses.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Budget SONIS

Dépenses d'investissement



Évolution des dépenses d'investissement

L'investissement reste assez faible en volume sur la période.

Le plus important effort d'équipement a été réalisé sur l'exercice 2022.

L'autofinancement est très faible et issu seulement des recettes d'investissement du fait de l'épargne négative.

Les recettes d'investissement sont exclusivement constituées par la récupération de la TVA sur les précédentes dépenses d'équipement.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 - 2022

Structure des effectifs

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Structure des effectifs

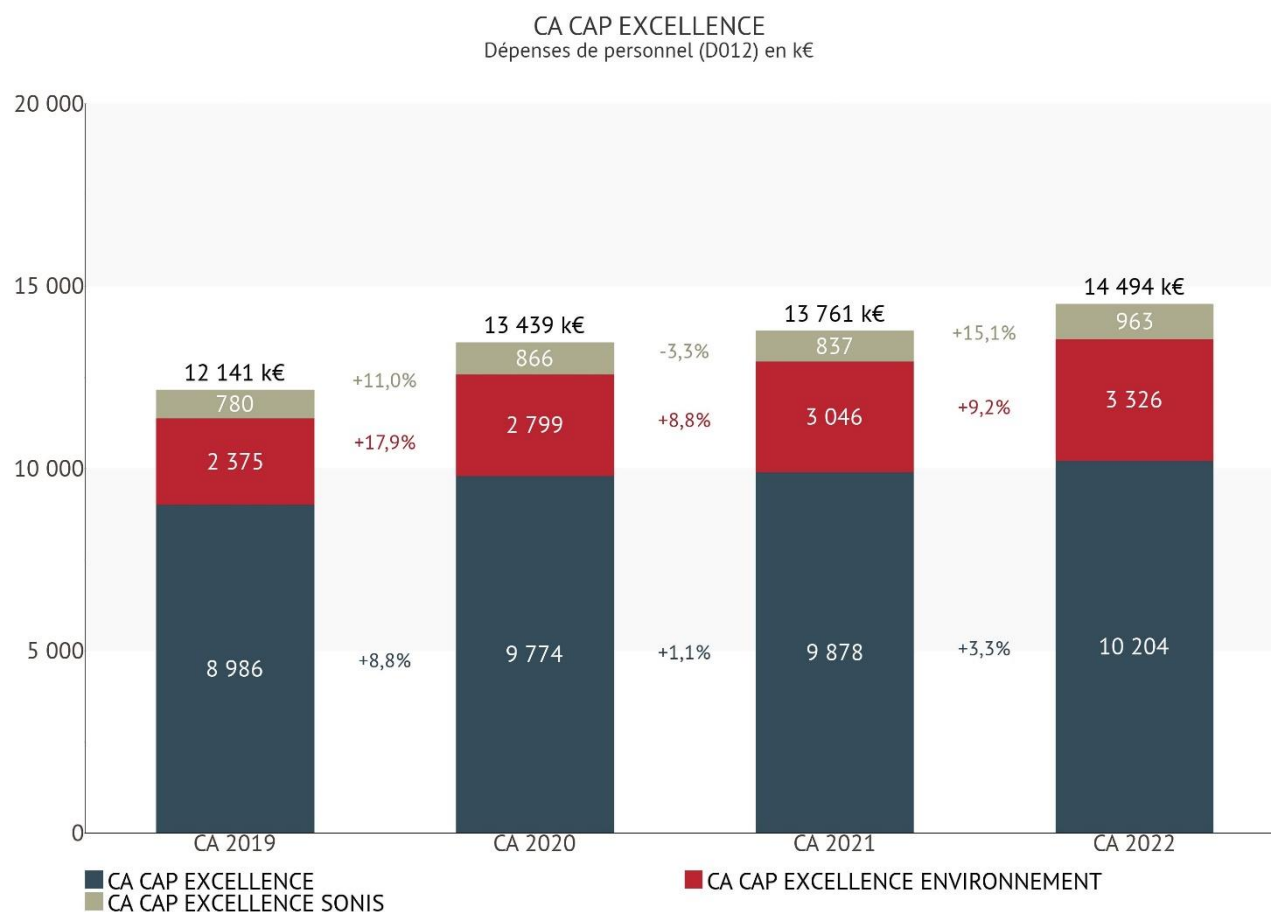
Dépenses de personnel consolidées

Évolution des dépenses de personnel tous budgets :

Pour le budget principal les dépenses de personnel ont progressé de **+3,3 %** en 2022.

Pour le budget environnement les dépenses de personnel ont progressé de **+9,2 %** en 2022.

Pour le budget SONIS les dépenses de personnel ont progressé de **+15 %** en 2022.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Structure des effectifs

Réparation des agents

Répartition par catégorie :

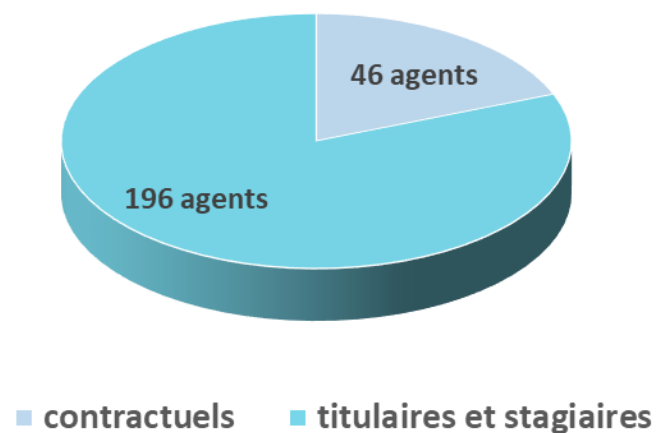
Au 31/12/2022 la Ca Cap Excellence comptait **242 agents tous budgets confondus**. Les cat.A restent stables dans l'effectif, les cat.B sont en augmentation et les cat.C sont en légère diminution. Ces tendances devraient se prolonger en 2023.

Catégorie	Nombre d'agents	Pourcentage
A	67	28%
B	31	13%
C	138	57%
Autres	6	2 %
Total catégorie	242	

Répartition par statut :

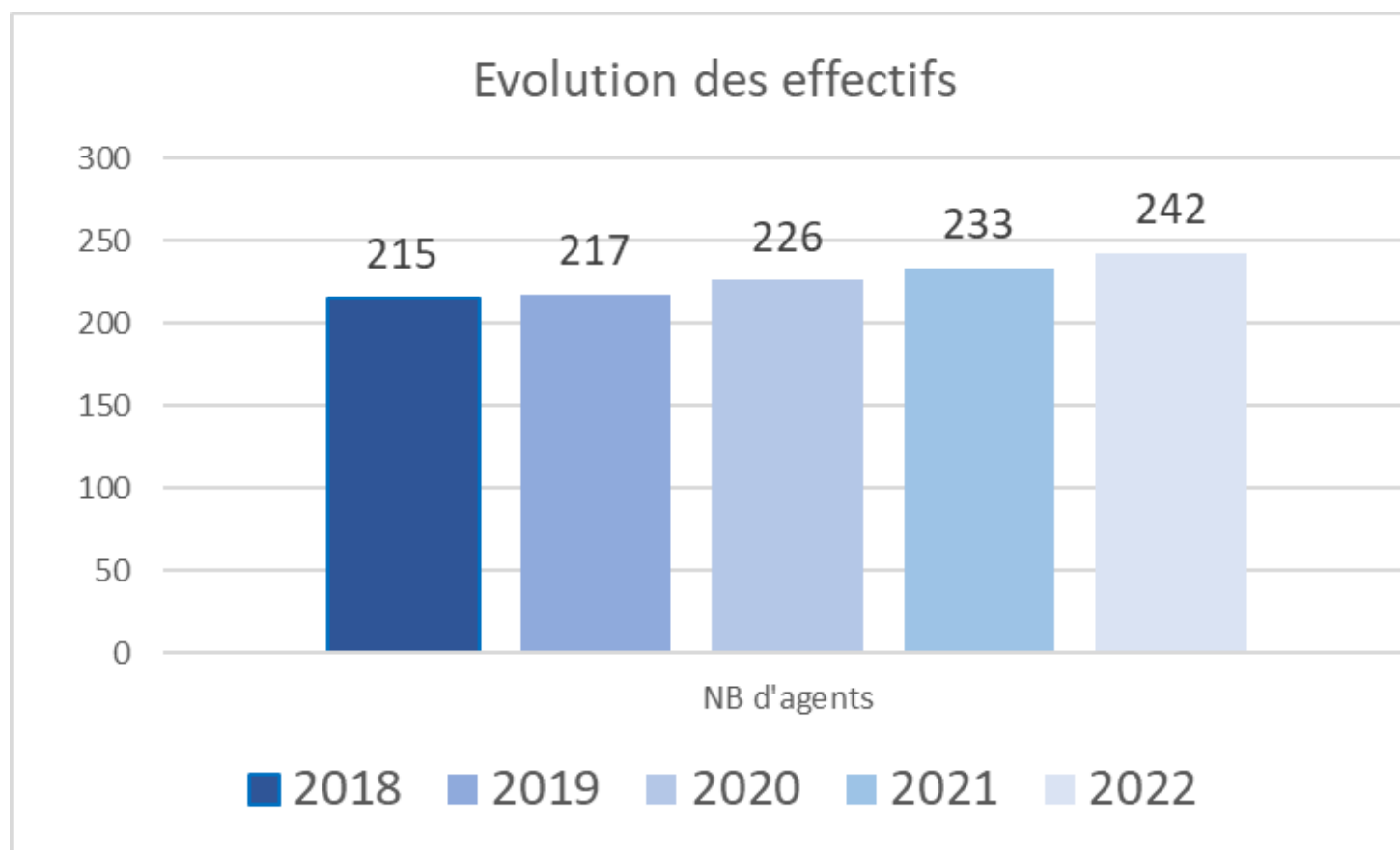
La répartition des agents titulaires / non-titulaire est de l'ordre de **81%** de titulaires pour **19%** de contractuels, cela traduit une politique de stabilisation des situations professionnelles. Sur les 46 agents contractuels 13 détiennent un statut d'agents en CDI.

Répartition des effectifs au 31/12/2022



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Structure des effectifs

Évolution des effectifs



Évolution des dépenses de personnel tous budgets :

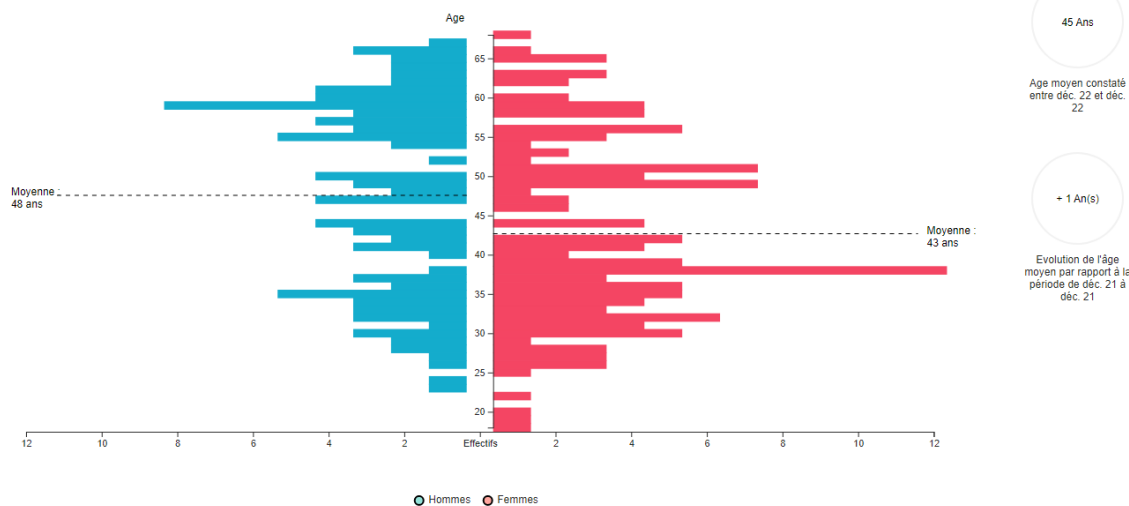
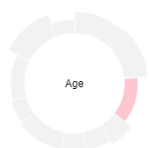
L'évolution constante des effectifs est liée essentiellement aux différents transferts de compétences.

En 2022 seul un agent a été transféré à Cap Excellence dans le cadre de la compétence GEMAPI.

L'évolution des effectifs devrait se stabiliser compte tenu de la fin des transferts de compétences aux agglomérations.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Structure des effectifs

Pyramide des âges



Évolution des dépenses de personnel tous budgets :

En 2023, plusieurs départs à la retraite devraient intervenir dont trois déjà effectués au premier trimestre et trois à venir en cours d'année.

Les années à venir enregistreront de nombreux départs à la retraite qui devront être anticipés.

L'âge moyen des agents de la communauté d'agglomération Cap Excellence est de **43 ans pour les femmes** et **47 ans pour les hommes** soit un âge moyen global de **45 ans**.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Structure des effectifs

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite loi de transformation de la fonction publique, comporte une série de dispositions relatives à l'égalité professionnelle. Son premier chapitre est relatif à l'égalité professionnelle et à la prévention des discriminations, il vient renforcer l'engagement collectif dans ce domaine.

Dans la continuité des actions déjà engagées jusque-là, Cap Excellence, s'inscrit dans cette démarche et souhaite renforcer son engagement vers l'égalité professionnelle, la mixité des métiers, la déconstruction des stéréotypes et la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Le constat à Cap Excellence est que la répartition femmes/hommes est plutôt équilibrée : avec une répartition de 137 femmes contre 105 hommes.

Les femmes sont particulièrement représentées dans l'encadrement. Ainsi, sur les 67 agents de catégorie A, 58% sont des femmes contre 42% d'hommes en catégorie A. Trois femmes sont nommées DGA aux côtés de trois hommes auxquels s'ajoute le poste de DGS occupé par un homme. L'encadrement supérieur reste encore majoritairement confié aux hommes.

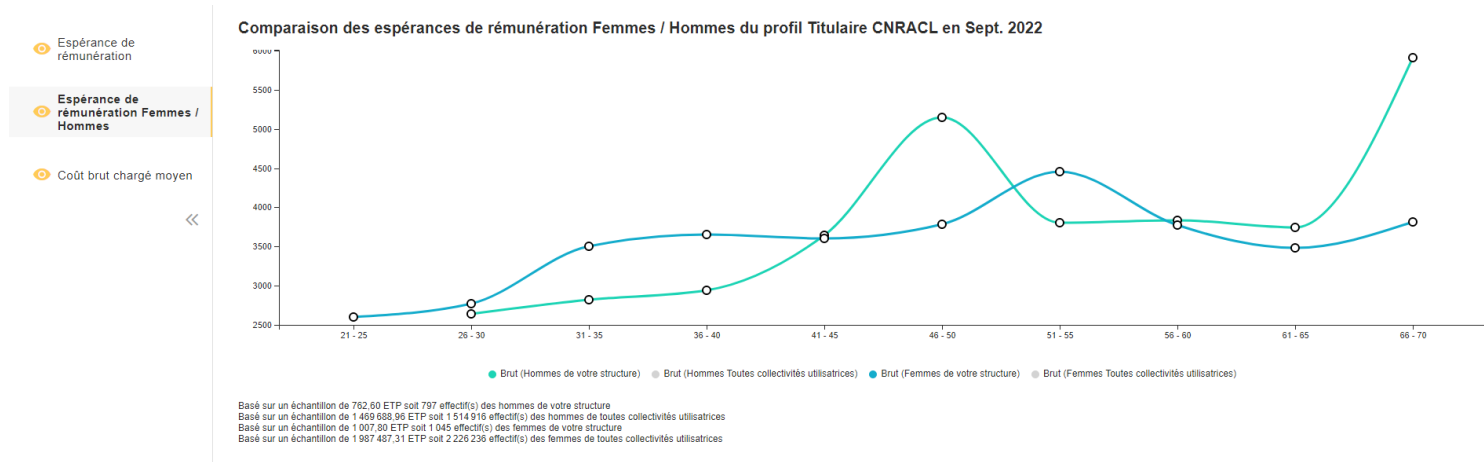
S'agissant de la carrière des agents, aucune discrimination ne transparaît dans l'évolution de la carrière des femmes et des hommes. Grâce à l'acquisition d'une solution de suivi de la masse salariale, il est désormais possible de suivre finement les distorsions pouvant exister entre les salaires servis aux hommes et ceux servis aux femmes. Cet indicateur démontre que la dépense brute moyenne relative au salaire des hommes est de 5176,00 € contre 4738,00 € pour les femmes.

Il existe donc bien une différence que l'administration doit s'employer à gommer. Celle-ci s'explique en grande partie par la présence majoritaire des hommes aux plus hautes fonctions de l'administration.

Elle se situe essentiellement s'agissant des agents titulaires, sur la tranche 40-50 ans puis sur la tranche 60 ans et plus où les hommes bénéficient d'une rémunération supérieure à celles des femmes.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2019 – 2022 – Structure des effectifs

Rapport sur l'égalité femmes-hommes



Renforcement de l'égalité femmes-hommes dans les salaires :

Plan d'actions décliné suivant 4 axes :

- **Axe 1** : Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
- **Axe 2** : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
- **Axe 3** : Accompagner les agents pour une articulation pertinente et confortable des temps de vie professionnelle et personnelle
- **Axe 4** : Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement sexuel et moral et les agissements sexistes.

Les objectifs 2023 :

- Formation des encadrants aux propos et agissements sexistes,
- Diffusion de supports d'information visant à lutter contre les discriminations et propos de genre,
- Affiner l'observatoire des salaires,
- Mise en valeur de parcours professionnels de femmes encadrantes,
- Rédaction d'une Charte E- Egalité.

SYNTHESE DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

DES EQUILIBRES FINANCIERS QUI RESTENT FRAGILES

Cap excellence sur la base de ses résultats provisoires 2022 réussit à maintenir des ratios financiers satisfaisants qui ne doivent pas masquer l'occurrence des enjeux et des risques financiers que l'agglomération devra traiter sur les prochaines années et qui font que les équilibres financiers actuels demeurent fragiles.

Ainsi, en terme d'enjeux, le contexte international et inflationniste actuel va mécaniquement impacter de manière significative les marges de manœuvres budgétaires et nécessiter la mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise des charges de fonctionnement et tout particulièrement une rationalisation dans les dépenses et l'emploi des ressources.

En terme de risque la liquidation de la régie eau d'excellence qui fait écho plus globalement à la politique en matière d'eau et d'assainissement, doit faire l'objet d'un traitement transversal mêlant des actions techniques offensives notamment en termes de recouvrement des créances, mais également en terme de concertation politique avec les différents acteurs et notamment l'Etat, afin que les responsabilités puissent être clairement identifiées et les conséquences de la liquidation gérées sous l'angle de l'équité pour le territoire de CAP excellence et plus globalement pour l'ensemble du territoire Guadeloupéen.

Les scénarios prospectifs proposés visent à s'inscrire dans une démarche visant à répondre au mieux à ces enjeux et risques, afin de maintenir une capacité d'investissement correspondant aux besoins du territoire.



03

Analyse prospective

L'analyse financière prospective permet d'anticiper la situation financière de Cap Excellence.

Nous présenterons les projections budgétaires pour le budget principal à compter de 2023.

Les projets présentés dans le cadre des orientations budgétaires feront l'objet d'arbitrage et de priorisation en fonction de l'évolution des risques et objectifs prévues dans le projet de territoire.

ANALYSE PROSPECTIVE

Des incertitudes fortes au plan national :

Quelle évolution de l'inflation ?

Quel impact sur les taux d'intérêts par la politique des banques centrales ?

Quelle évolution de l'indice de rémunération de la Fonction publique ?

Seul l'Etat décide sans concertation avec les associations d'élus et sans compensation réelle.

Le décrochage des concours de l'Etat alors que les dispositifs de type « filet de sécurité » ou « bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité » ne compensent qu'en partie les effets de l'inflation.

ANALYSE PROSPECTIVE

Des risques significatifs :

- Le calcul de la Dotation globale de fonctionnement

La communauté d'agglomération a bénéficié en 2022 d'une garantie sur le montant global de sa D.G.F. qui lui permet de conserver le montant antérieur 2021 (sans indexation sur l'inflation)

Toutefois cette garantie est soumise à une condition : que le coefficient d'intégration fiscale (montant des impôts nets de l'EPCI, après reversements aux communes rapportées aux produits fiscaux totaux levés sur le territoire) soit supérieur à 35 %

Or ce produit intègre le montant de la redevance assainissement que notre Régie percevait.

Le transfert de ce produit au SMGEAG, en l'état des textes; risque d'entraîner dès 2023 la perte du bénéfice de la garantie et une baisse de 5 % de la DGF d'un montant estimé à 474.000 €

- Les effets de l'inflation sur nos charges et les prix de matériaux et de la main d'œuvre
- Les incertitudes sur le résultat de la liquidation de la Régie Eau d'Excellence

La loi du 29 avril 2021 portant rénovation de la gouvernance de l'eau a transféré aux EPCI la charge de paiement des dettes circulantes et de recouvrement des créances résiduelles des anciens opérateurs comme notre Régie eau d'Excellence.

Les dettes concernent notamment les achats d'eau en gros au SIAEAG et le versement de redevances à l'office de l'eau pour un montant dépassant les 20 M€ alors que le recouvrement des créances de l'ordre de 35 M€ reste incertain et nous a conduit à prolonger la durée de la liquidation de notre Régie jusqu'au 31 août 2024 pour assurer un recouvrement équitable des créances résiduelles et nous permettre de négocier nos dettes avec nos créanciers et avec l'Etat.

ANALYSE PROSPECTIVE

Des objectifs volontaristes

Pour maintenir notre capacité à affronter les risques , à maintenir les services publics et notre patrimoine en l'état, et à se doter des outils du développement nécessaires de notre territoire, la conduite d'une politique financière soucieuse de préserver nos marges de manœuvre et de maintenir une capacité d'intervention repose sur des objectifs assumés :

Préserver et accroître notre capacité d'épargne permettant de conserver la confiance de nos partenaires et notamment de nos prêteurs en stabilisant notre durée de désendettement sous les 10 années,

Pour garder le cap, nos dépenses de fonctionnement doivent être contenues a minima dans la limite d'évolution de nos recettes de fonctionnement et ce, malgré la baisse attendue des concours de l'Etat et d'une progression plus limitée de nos recettes fiscales

Pour accroître notre capacité d'investissement, des efforts accrus de maîtrise de nos charges seront mises à l'étude, de même que la généralisation d'une gestion pluriannuelle en autorisations de programme et crédits de paiement et le développement d'une gestion en mode projet de nos opérations d'investissement. La recherche d'un niveau maximal de financement de ces investissements doit devenir une priorité.

Nous devons viser à réaliser au moins 80 % des crédits de paiement d'investissement inscrits au budget dès 2024.

Cette feuille de route devra être confortée par notre « Projet d'administration ».

ANALYSE PROSPECTIVE

Des objectifs volontaristes dès le budget 2023
Des ressources attendues en faible évolution

Agrégats	2022 provisoire	Hypothèses évolution 2023	Objectifs 2023
Recettes de fonctionnement	32 354 754,30 €	3,45%	33 472 510 €
Impôts et taxes	13 009 508,16 €	15,07%	14 970 462 €
<i>Taxes foncières et d'habitation</i>	25 081 316,00 €	1,85%	25 544 796 €
<i>Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises</i>	10 122 071,00 €	2,00%	10 324 512 €
<i>Taxes sur les surfaces commerciales</i>	2 203 547,00 €	-5,00%	2 093 370 €
<i>Imposition Forfait Entreprises Réseau</i>	970 659,00 €		970 659 €
<i>Impôts locaux - autres impôts ou assimil</i>	306 386,00 €	0,00%	306 386 €
<i>Taxes sur les carburants</i>	902 454,16 €	5,00%	947 577 €
<i>Fraction de TVA</i>	10 150 633,00 €	5,00%	10 658 165 €
<i>Autres restitutions dégrt contrib direct</i>			
<i>Attributions de compensation</i>	-30 654 673,00 €		-30 654 673 €
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	-250 000,00 €		
<i>FNGIR</i>	-4 511 724,00 €	0,00%	-4 511 724 €
<i>Fonds de péréquation des ress com interc</i>	-687 967,00 €	3,00%	-708 606 €
Concours de l'Etat	16 038 034,42 €	-2,97%	15 561 430 €
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	9 478 021,00 €	-5,00%	9 004 120 €
<i>FCTVA</i>	32 703,51 €		30 000 €
<i>Compensations</i>	6 527 309,91 €		6 527 310 €
Subventions reçues et participations	866 593,47 €	0,00%	500 000 €
Ventes de biens et services	212 670,98 €	0,00%	212 671 €
Autres recettes de fonctionnement	2 227 947,27 €	0,00%	2 227 947 €

ANALYSE PROSPECTIVE

Des objectifs volontaristes dès le budget 2023

Scenario n°1

Stabilisation des dépenses de fonctionnement au niveau de la progression des recettes

: + 4,44% en 2023 par rapport au compte 2022

Taux de subvention moyen : 35 % (niveau actuel moyen)

Agrégats	2021	2022 provisoire	Hypothèses évolution 2023	Objectifs 2023
Dépenses de fonctionnement	21 073 498,21 €	24 695 724,56 €	4,44%	25 793 162 €
Achats et charges externes	6 226 276,84 €	7 367 548,65 €	-2,62%	7 174 522 €
Frais de personnel	9 707 200,35 €	10 005 721,23 €	8,94%	10 900 000 €
Charges financières	1 003 128,79 €	1 003 449,87 €		1 508 946 €
Dépenses d'intervention	3 077 548,63 €	4 245 280,81 €		4 198 182 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 059 343,60 €	2 073 724,00 €	-3,00%	2 011 512 €

ANALYSE PROSPECTIVE

Des objectifs volontaristes dès le budget 2023
 Une épargne confortée et une capacité d'investissement consolidée
Scenario n°1

Stabilisation des dépenses de fonctionnement au niveau de la progression des recettes
 : + 4,44% en 2023 par rapport au compte 2022

Agrégats	2022 provisoire	Hypothèses évolution 2023	Objectifs 2023
Epargne brute	7 659 029,74 €		8 000 383 €
Remboursements d'emprunts hors GAD	2 819 658,11 €	-6,86%	2 626 301 €
Taux d'épargne brute	23,67%		23,67%
Epargne nette	4 839 371,63 €		5 374 082 €
Taux d'épargne nette	14,96%		15,90%
Dépenses d'investissement hors remb du capital	7 969 177,76 €	48,70%	11 850 383 €
Dépenses d'équipement	4 265 377,16 €		
Subventions d'équipement versées	2 779 905,07 €		
Autres dépenses d'investissement	923 895,53 €		
Recettes d'investissement hors emprunts	2 825 620,48 €		3 850 000 €
Remboursements d'emprunts hors GAD	2 819 658,11 €		2 626 301 €
Emprunts hors GAD	5 750 000,00 €		2 626 301 €
Flux net de dette	2 930 341,89 €		0 €
Variation du fonds de roulement	5 445 814,35 €		
Dépenses totales	35 484 560,43 €		
Recettes totales	40 930 374,78 €		
Encours de dette - Dettes bancaires et assimilées	64 151 579,23 €		64 151 579 €
Capacité de désendettement	8,38 ans		8,02 ans
Taux d'endettement	198,28%		190%

Capacité
d'investissement
annuelle
à **11,8 M€** de
mobilisation de
crédits de
paiement

Soit **+ 48,7 %** par
rapport à 2022

ANALYSE PROSPECTIVE

Des objectifs volontaristes dès le budget 2023

Scenario n°2 : Scénario Offensif

Maitrise des dépenses de fonctionnement au niveau de la progression des recettes
à +3 % en 2023 par rapport au compte 2022

Taux de subvention moyen : 45 % (+ 10 points par rapport au niveau actuel moyen)

Agrégats	2022 provisoire	Hypothèses évolution 2023	Objectifs 2023
Dépenses de fonctionnement	24 695 724,56 €	3,00%	25 436 596 €
Recettes de fonctionnement	32 354 754,30 €	4,45%	33 793 545 €
Epargne brute	7 659 029,74 €		8 356 949 €
Remboursements d'emprunts hors GAD	2 819 658,11 €	-6,86%	2 626 301 €
Taux d'épargne brute	23,67%		24,73%
Epargne nette	4 839 371,63 €		5 730 648 €
Taux d'épargne nette	14,96%		16,96%
Dépenses d'investissement hors remb	7 969 177,76 €	67,61%	13 356 949 €
Dépenses d'équipement	4 265 377,16 €		
Subventions d'équipement versées	2 779 905,07 €		
Autres dépenses d'investissement	923 895,53 €		
Recettes d'investissement hors emprunts	2 825 620,48 €		5 000 000 €
Remboursements d'emprunts hors GAD	2 819 658,11 €		2 626 301 €
Emprunts hors GAD	5 750 000,00 €		2 626 301 €
Flux net de dette	2 930 341,89 €		0 €
Variation du fonds de roulement	5 445 814,35 €		
Dépenses totales	35 484 560,43 €		
Recettes totales	40 930 374,78 €		
Encours de dette - Dettes bancaires et assimilées	64 151 579,23 €		64 151 579 €
Capacité de désendettement	8,38 ans		7,68 ans
Taux d'endettement	198,28%		190%

Capacité annuelle
portée à **13,4 M€**
de mobilisation de
crédits de
paiement

**Soit + 67 % par
rapport à 2022**

ANALYSE PROSPECTIVE - BILAN

Outre une rigueur obligatoire pour conserver nos marges de manœuvres budgétaires, il conviendra que nous soyons porteurs de revendications fortes à l'égard de l'Etat pour garantir un traitement équitable de notre territoire.

Notre action doit ainsi porter sur :

Une renégociation globale de nos engagements en matière d'eau et d'assainissement qui ne fasse pas supporter à notre EPCI des charges indues comme par exemple le montant des créances sur le Centre Hospitalier ou les conséquences du sous-investissement ou de carences de gestion d'autres opérateurs.

L'ouverture d'une discussion sur l'inéquité du calcul du Fonds de péréquation des ressources communales est intercommunales qui aboutit au prélèvement de 1,9 M€ sur notre territoire sur la base de critères nationaux sans ouvrir droit au bénéfice du reversement

Un EPCI métropolitain avec nos mêmes critères (potentiel financier, revenu par habitant et effort fiscal) bénéficierait ainsi de 3,2 M € de reversement selon nos simulations.

L'écart important entre recettes perçues par voie de rôle et les produits versés à notre EPCI : 2 M€ en 2021

	2021	
	Notifié	Réel
Produit assuré	47 349 730 €	
Produit réel		49 351 053 €
Ecart reel / notifié		2 001 322 €

Les projets d'investissement en lien avec le projet de territoire

Les projets présentés dans le cadre des orientations budgétaires feront l'objet d'arbitrage et de priorisation en fonction de l'évolution des risques et objectifs prévues dans le projet de territoire.

A/ BATIR UN MODELE ECONOMIQUE VIABLE

1. Agropark Caraïbes Excellence
2. Requalification de la ZAE de Dugazon de Bourgogne
3. Requalification de la ZAE de Beausoleil
4. Requalification ZAE de La Jaille
5. Requalification de la ZAE de Pointe-à-Pitre
6. Extension de la ZAE de DUGAZON de BOURGOGNE
7. Confortement du talus de la ZAE de Beausoleil

B/ ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE LA SOCIETE

1. Musée l'Herminier
2. Centre des Arts et de la culture
3. Ex-cinéma Renaissance
4. Extension de la Base de Canoë-Kayak
5. Rénovation urbaine 2
6. Equipement de la Maison des Projets RUCAP
7. Equipement Pôle Educatif Edinval
8. Étude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)
9. Audacia connect

C/ FAIRE FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

1. Intitulé de l'opération : Plan Climat Air Energie
2. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
3. Stratégie foncière et immobilière
4. Equipement du canal hydraulique de Grand-Camp

D/ AMENAGER RAISONNABLEMENT NOTRE TERRITOIRE

1. Opérations d'Aménagement du Quartier de Perrin
2. Schéma de Cohérence Territoriale
3. Aménagement Chanzy Elargi
4. Aménagement Cœur d'agglomération
5. Aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville
6. Aménagement quartier du morne (Grand-Camp)
7. Amélioration du parc bâti
8. Aménagement Lauricisque Ouest
9. Aménagement de Fond Richer

E/ AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Pôle Technique – Aménagement du 3ème étage
2. Tour LACAVE
3. Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne
4. Étude Renouvellement et revitalisation des territoires ORT

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Agropark Caraïbes Excellence

« L'Agropark Caraïbes Excellence » a pour ambition de fédérer des structures économiques des filières agricoles et d'agro-transformation. Cet équipement, abritera près de 40 entreprises spécialisées avec une prévision de création de 300 emplois. Il se définit comme un centre innovant de production et de distribution du savoir-faire local en matière d'agro-transformation.

La délibération du 15 avril 2019 fait état d'un plan de financement prévisionnel pour le programme global de « l'Agropark Caraïbes Excellence » d'un montant de 17.482.522€ avec une participation publique des collectivités majeures de la Région, du Département, de l'État et de l'Europe ainsi qu'une participation des fonds privés.

	ANTÉRIEUR	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses	1 282 522,00 €	200 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	4 000 000,00 €	17 482 522,00 €
Recettes certaines*	3 979 000,00 €	4 900 000,00 €				8 879 000,00 €
<i>Autre recettes Probables</i>		<i>2 170 000,00 €</i>	<i>3 812 000,00 €</i>			<i>5 982 000,00 €</i>
Dépenses nettes	- 2 696 478,00 €	- 4 700 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	4 000 000,00 €	8 603 522,00 €

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Requalification de la ZAE de Dugazon de Bourgogne

La communauté d'agglomération Cap Excellence, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation des Zones d'Activités Economique (ZAE) de Petit Pérou et de Dugazon de Bourgogne, aux Abymes. Il s'agissait notamment de renforcer l'attractivité et la compétitivité de ces 2 ZAE, par une reprise :

- Des trottoirs afin de sécuriser le cheminement des piétons,
- Des réseaux d'eau usée, eau potable, eau pluvial
- De l'éclairage public
- Des aménagements paysagers
- De la signalétique et signalisation horizontale, verticale

Les travaux lancés en 2019 seront livrés au 1er trimestre 2023.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	1 274 000,00 €	242 000,00 €	- €	- €	- €	- €	1 516 000,00 €	
B	Recettes certaines*	210 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	210 200,00 €	14%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	135 841,52 €	25 803,49 €	- €	- €	- €	- €	161 645,02 €	
E	total recettes	346 041,52 €	25 803,49 €	- €	- €	- €	- €	371 845,02 €	25%
(A-E)	Dépenses nettes	927 958,48 €	216 196,51 €	- €	- €	- €	- €	1 144 154,98 €	

*) acte attributif notifié

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Requalification de la ZAE de Beausoleil

La communauté d'agglomération Cap Excellence, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation de la Zones d'Activités Economique (ZAE) de Beausoleil, à Baie-Mahault.

Les travaux consisteront à régler la problématique d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ; traiter les espaces publics de manière qualitative en sécurisant les cheminement piétons et en structurant la voirie (création d'espaces verts, reprise de l'enrobé, création de stationnement, accès aux transports).

La signalétique de la ZAE sera renforcée pour améliorer l'identité de la zone.

Une complétude du dossier loi sur l'eau est en cours.

Un démarrage des travaux est envisagé au 2ème trimestre 2023.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	1 411 000,00 €	334 896,77 €	- €	- €	- €	- €	1 745 896,77 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	150 449,29 €	35 708,70 €	- €	- €	- €	- €	186 157,99 €	
E	total recettes	150 449,29 €	35 708,70 €	- €	- €	- €	- €	186 157,99 €	11%
(A-E)	Dépenses nettes	1 260 550,71 €	299 188,07 €	- €	- €	- €	- €	1 559 738,78 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Requalification ZAE de La Jaille

La communauté d'agglomération Cap Excellence, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation de la Zones d'Activités Economique (ZAE) de La Jaille, à Baie-Mahault.

Le projet de requalification devra permettre de renforcer l'attractivité et la compétitivité de cette ZAE, par un traitement qualitatif des espaces publics, et des réseaux.

Les principes d'aménagement sont les suivants :

- Création de zones 30 aux intersections avec signalisation associée et passages surélevés notamment avec la réalisation d'un plateau surélevé à l'entrée du RSMA
- Stationnement sur voie publique y compris places PMR
- Création de noues plantées, de bassins de rétention ;
- Création de TOTEM synthétiques en entrée de site du boulevard des Armées

Une complétude du dossier loi sur l'eau est en cours.

Un démarrage des travaux est envisagé au 2ème trimestre 2023.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	831 000,00 €	1 820 000,00 €	470 000,00 €	- €	- €	- €	3 121 000,00 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	88 606,21 €	194 059,32 €	50 114,22 €	- €	- €	- €	332 779,75 €	
E	total recettes	88 606,21 €	194 059,32 €	50 114,22 €	- €	- €	- €	332 779,75 €	11%
(A-E)	Dépenses nettes	742 393,79 €	1 625 940,68 €	419 885,78 €	- €	- €	- €	2 788 220,25 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Requalification de la ZAE de Pointe-à-Pitre

La communauté d'agglomération Cap Excellence, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation de la Zones d'Activités Economique (ZAE) du centre-ville de Pointe-à-Pitre.

Après la réalisation du plateau surélevé, la phase suivante des travaux va permettre de requalifier les rues Lamartine et Quai Lefevbre.

Seront réalisés :

- Réfection de la chaussée ;
- Création d'une continuité du cheminement piéton ;
- Création des places réservées au PMR ;
- Uniformisation du revêtement des trottoirs, gestion des accès aux commerces ;
- Traitement qualitatif des intersections avec les rues transversales ;
- Amélioration de la gestion des eaux de ruissèlement de la chaussée ;

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	1 311 000,00 €	1 505 000,00 €	147 000,00 €	- €	- €	- €	2 963 000,00 €	
B	Recettes certaines*	500 000,00 €	500 000,00 €	472 000,00 €	- €	- €	- €	1 472 000,00 €	50%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	139 786,69 €	160 472,13 €	15 674,02 €	- €	- €	- €	315 932,84 €	
E	total recettes	639 786,69 €	660 472,13 €	487 674,02 €	- €	- €	- €	1 787 932,84 €	60%
(A-E)	Dépenses nettes	671 213,31 €	844 527,87 €	- 340 674,02 €	- €	- €	- €	1 175 067,16 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Extension de la ZAE de DUGAZON de BOURGOGNE

Dans la continuité de la requalification de la ZAE de DUGAZON, Cap Excellence s'est engagée dans un projet d'extension afin repenser le réseau routier et ainsi permettre le désenclavement par la création de nouveaux accès de la ZAE.

Il s'agit également de proposer à la vente du foncier viabilisé à des acteurs économiques désireux de s'installer sur le territoire des Abymes.

Des études réglementaires sont en cours.

Les travaux de viabilisation démarreront en 2024

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	20 000,00 €	1 068 000,00 €	1 864 000,00 €	1 876 000,00 €	1 043 000,00 €	- €	5 871 000,00 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	2 606 400,00 €	- €	- €	- €	- €	2 606 400,00 €	44%
D	FCTVA	2 132,52 €	113 876,57 €	198 750,86 €	200 030,38 €	111 210,92 €	- €	626 001,25 €	
E	total recettes	2 132,52 €	2 720 276,57 €	198 750,86 €	200 030,38 €	111 210,92 €	- €	3 232 401,25 €	55%
(A-E)	Dépenses nettes	17 867,48 €	-1 652 276,57 €	1 665 249,14 €	1 675 969,62 €	931 789,08 €	- €	2 638 598,75 €	
	<i>(*) acte attributif notifié</i>								

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Confortement du talus de la ZAE de Beausoleil

Dans le cadre de la requalification de la ZAE de Beausoleil 1 et des études de diagnostic, il a été constaté un talus existant fragilisé par des phénomènes d'érosion des eaux pluviales et menaçant la stabilité de la RN 2002. Pour donner suite à la décision du conseil communautaire en date du 03 juillet 20218, le confortement du talus a été intégré au périmètre de requalification de la ZAE.

L'année 2023 devrait permettre de finaliser le plan de financement auprès des partenaires.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	30 000,00 €	1 425 000,00 €	- €	- €	- €	- €	1 455 000,00 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	520 800,00 €	- €	- €	- €	- €	520 800,00 €	36%
D	FCTVA	3 198,78 €	151 942,05 €	- €	- €	- €	- €	155 140,83 €	
E	total recettes	3 198,78 €	672 742,05 €	- €	- €	- €	- €	675 940,83 €	46%
(A-E)	Dépenses nettes	26 801,22 €	752 257,95 €	- €	- €	- €	- €	779 059,17 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Musée l'Herminier

Dans le cadre de la compétence promotion touristique, la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE s'est engagée dans le projet d'aménagement du Pavillon l'HERMINIER situé à Pointe-à-Pitre.

Cet édifice, inscrit aux Monuments Historiques, a vocation à accueillir le futur Office du Tourisme Intercommunal (OTI).

L'année 2023 devrait permettre le lancement des études de Maitrise d'œuvre, contrôleur technique, SPS et de démarrer les travaux au 3ème trimestre 2023.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	691 478,82 €	686 865,53 €	- €	- €	- €	- €	1 378 344,35 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	575 487,65 €	587 487,65 €	- €	- €	- €	- €	1 162 975,30 €	84%
D	FCTVA	73 729,62 €	73 237,72 €	- €	- €	- €	- €	146 967,34 €	
E	total recettes	649 217,27 €	660 725,37 €	- €	- €	- €	- €	1 309 942,64 €	95%
(A-E)	Dépenses nettes	42 261,55 €	26 140,16 €	- €	- €	- €	- €	68 401,71 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Centre des Arts et de la culture

Le chantier de la rénovation du centre des Arts et de la Culture de Pointe-à-Pitre est à l'arrêt depuis plusieurs années. L'année 2022 a été consacrée à la construction d'un dossier pour l'achèvement du projet par le biais d'un marché global de conception-réalisation compte tenu de la complexité. Dans cette configuration de marché, la collectivité se fera appuyé par un Assistant Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO).

L'année 2023 devrait permettre de notifier les marchés de l'ATMO et de conception-réalisation.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	1 564 596,43 €	4 507 429,50 €	8 123 196,00 €	4 202 887,50 €	- €	- €	18 398 109,43 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000 000,00 €	5%
D	FCTVA	166 826,66 €	480 609,18 €	866 143,90 €	448 137,08 €	- €	- €	1 961 716,82 €	
E	total recettes	1 166 826,66 €	480 609,18 €	866 143,90 €	448 137,08 €	- €	- €	2 961 716,82 €	16%
(A-E)	Dépenses nettes	397 769,77 €	4 026 820,32 €	7 257 052,10 €	3 754 750,42 €	- €	- €	15 436 392,61 €	
(*) acte attributif notifié									

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Ex-cinéma Renaissance

Le projet de l'Ex-cinéma LA RENAISSANCE, dont la façade est inscrite aux Monuments Historiques a concerné le désamiantage et la démolition en 2022. La reconstruction de la façade à l'identique est prévue en 2023.

L'année 2023 devrait permettre de notifier les marchés de restauration des éléments patrimoniaux, et de reconstruction de la façade.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	1 061 291,47 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 061 291,47 €	
B	Recettes certaines*	755 093,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	755 093,00 €	71%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	113 161,26 €	- €	- €	- €	- €	- €	113 161,26 €	
E	total recettes	868 254,26 €	- €	- €	- €	- €	- €	868 254,26 €	82%
(A-E)	Dépenses nettes	193 037,21 €	- €	- €	- €	- €	- €	193 037,21 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Extension de la Base de Canoë-Kayak

La base de canoë kayak Yves DOLMARE, contribue à la promotion du canoë-kayak et à la diversification de l'offre de loisirs sur le territoire communautaire en s'adressant à un public varié (scolaires, clubs, les pratiquants occasionnels, associations, les personnes en situation de handicap, les touristiques, ...).

Avec la hausse de sa fréquentation, la forte croissance des demandes des usagers et la mutualisation d'une partie du site avec le *Pôle Espoir Canoë Kayak de Guadeloupe*, les besoins ont largement évolué depuis sa construction.

Pour y répondre, Cap Excellence prévoit de réaliser une extension du bâtiment existant afin d'augmenter sa capacité d'accueil et de permettre l'accueil 120 à 150 embarcations (bateaux d'initiation, Stand up paddle, kayaks polo) et notamment les équipes internationales dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques 2024.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	36 000,00 €	435 000,00 €	292 000,00 €	- €	- €	- €	763 000,00 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	133 525,00 €	362 425,00 €	114 450,00 €	- €	- €	610 400,00 €	80%
D	FCTVA	3 838,54 €	46 382,31 €	31 134,79 €	- €	- €	- €	81 355,64 €	
E	total recettes	3 838,54 €	179 907,31 €	393 559,79 €	114 450,00 €	- €	- €	691 755,64 €	91%
(A-E)	Dépenses nettes	32 161,46 €	255 092,69 €	101 559,79 €	114 450,00 €	- €	- €	71 244,36 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Rénovation urbaine 2

- **Programme Local de L'habitat** : Définition de la stratégie intercommunale en matière de droit au logement, rééquilibrage territorial et diversification de l'offre pour les 6 prochaines années.
- **Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne** : Définition de la stratégie intercommunale en matière de lutte contre l'habitat indigne pour les 6 prochaines années, outils opérationnels, moyens financiers, priorisation.
- **Enquêtes socio-bâti Fond Richer** : définition d'un plan de recyclage, aménagement et relogement des quartiers Fond Richer à Baie-Mahault, secteur d'habitats privés dégradés et irréguliers.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	585 900,00 €	198 055,90 €	198 055,90 €	198 055,90 €	198 055,90 €	198 055,90 €	1 576 179,50 €	
B	Recettes certaines*	259 960,00 €	91 270,00 €	91 270,00 €	91 270,00 €	91 270,00 €	91 270,00 €	716 310,00 €	45%
C	Recettes Probables	154 000,00 €	54 762,00 €	54 762,00 €	54 762,00 €	54 762,00 €	54 762,00 €	427 810,00 €	27%
D	FCTVA	62 472,17 €	21 117,91 €	21 117,91 €	21 117,91 €	21 117,91 €	21 117,91 €	168 061,72 €	
E	total recettes	476 432,17 €	167 149,91 €	167 149,91 €	167 149,91 €	167 149,91 €	167 149,91 €	1 312 181,72 €	83%
(A-E)	Dépenses nettes	109 467,83 €	30 905,99 €	30 905,99 €	30 905,99 €	30 905,99 €	30 905,99 €	263 997,78 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Equipement de la Maison des Projets RUCAP

Le projet RUCAP est un projet d'aménagement pluriannuel complexe entremêlant plusieurs thématiques (habitat, insertion, concertation, aménagements, ...)

La maison des projets permettra la diffusion d'information à la population sur le devenir des différents quartiers concernés.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	813 250,00 €	446 154,17 €	- €	- €	- €	- €	1 259 404,17 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	<i>Recettes Probables</i>	681 341,52 €	373 558,68 €	- €	- €	- €	- €	1 054 900,20 €	84%
D	FCTVA	86 713,59 €	47 571,63 €	- €	- €	- €	- €	134 285,23 €	
E	total recettes	768 055,11 €	421 130,31 €	- €	- €	- €	- €	1 189 185,43 €	94%
(A-E)	Dépenses nettes	45 194,89 €	25 023,86 €	- €	- €	- €	- €	70 218,74 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Équipement Pôle Educatif Edinval

Pour donner suite au transfert ponctuel de compétence scolaire entre la ville de Pointe-à-Pitre et Cap Excellence, l'EPCI, via le programme RUCAP, construira le Pôle Educatif Edinval (PEE).

Ce dernier est composé de 2 équipements :

- Une marmothèque
- Un groupe scolaire de 17 classes

Il s'agit pour l'heure d'engager la phase étude de cet équipement

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	217 000,00 €	4 340 000,00 €	6 510 000,00 €	3 220 453,60 €	- €	- €	14 287 453,60 €	
B	Recettes certaines*	39 060,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	39 060,00 €	0%
C	Recettes Probables	200 000,00 €	4 000 000,00 €	6 000 000,00 €	2 968 160,02 €	- €	- €	13 168 160,02 €	92%
D	FCTVA	23 137,84 €	462 756,84 €	694 135,26 €	343 384,09 €	- €	- €	1 523 414,03 €	
E	total recettes	262 197,84 €	4 462 756,84 €	6 694 135,26 €	3 311 544,11 €	- €	- €	14 730 634,05 €	103%
(A-E)	Dépenses nettes	-45 197,84 €	-122 756,84 €	-184 135,26 €	-91 090,51 €	- €	- €	-443 180,45 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Étude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain – RUCAP, la prise en compte de la sûreté est indispensable, et il s'agit à l'échelle du projet de :

- Prendre en compte les études déjà conduites localement en matière de sécurité et de sûreté publique,
- S'assurer de la prise en compte des usages par les acteurs locaux,
- S'assurer que les aménagements proposés sont en adéquation avec le contexte en termes de délinquance et d'atteintes à la sûreté,
- Proposer des pistes d'amélioration du projet présenté.

Coût 2023 : 54 250€ par an ; soit au total 108 500€

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	13,562.50 €	13,562.50 €	13,562.50 €	13,562.50 €	13,562.50 €	13,562.50 €	81,375.00 €	
B	Recettes certaines*	3,750.00 €	3,750.00 €	3,750.00 €	3,750.00 €	3,750.00 €	3,750.00 €	22,500.00 €	28%
C	Recettes Probables	6,250.00 €	6,250.00 €	6,250.00 €	6,250.00 €	6,250.00 €	6,250.00 €	37,500.00 €	46%
D	FCTVA	1,446.12 €	1,446.12 €	1,446.12 €	1,446.12 €	1,446.12 €	1,446.12 €	8,676.69 €	
E	total recettes	11,446.12 €	11,446.12 €	11,446.12 €	11,446.12 €	11,446.12 €	11,446.12 €	68,676.69 €	84%
(A-E)	Dépenses nettes	2,116.38 €	2,116.38 €	2,116.38 €	2,116.38 €	2,116.38 €	2,116.38 €	12,698.31 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Audacia Connect: Pôle de ressources des filières économiques innovantes

Dans sa stratégie d'accompagnement et de développement des entreprise CAP Excellence entend mettre en place des dispositifs structurants d'accompagnement complémentaires afin de répondre aux besoins des entreprise en fonction de leur stade de maturité.

C'est ainsi que le projet d'AUDACIA CONNECT entend être un pôle d'excellence en matière de développement économique dans un contexte en perpétuelle mutation. Il a pour vocation de regrouper toutes les structures de soutien public aux entreprises du territoire : pépinière, tiers lieu, incubateur de start-up, Fab lab, laboratoire d'innovation, ...

C'est en 2023 que sera finalisé la programmation de ce projet pour lancer le concours de maîtrise d'oeuvre.

Coût prévisionnel de l'opération : 3.545.600 € (dont 196.600 € apport en nature foncier de la ville de Baie-Mahault)

Inscription budgétaire en 2023 proposée pour le projet : 120.000 € (solde 196.600 € apport en nature)

		2023	2024	2025	2026	TOTAL
A	Dépenses	316 600,00 €	1 130 150,00 €	2 098 850,00 €		3 545 600,00 €
B	Recettes certaines					- €
C	Autre recettes Probables	447 000,00 €	472 050,00 €	865 950,00 €		1 785 000,00 €
D	FCTVA		141 773,00 €	263 293,00 €		405 066,00 €
(A-B-D)	Dépenses nettes	- 130 400,00 €	658 100,00 €	1 232 900,00 €	- €	1 760 600,00 €

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Intitulé de l'opération : Plan Climat Air Energie

La stratégie Climat Air Energie de Cap Excellence en révision via le Plan climat Air Energie Territorial **PCAET** (avec une exigence réglementaire, **l'évaluation environnementale**) sera approuvée en 2023.

La labellisation anciennement « Territoire engagé Energie Climat*** » obtenue fin 2021 (ex Cit'ergie) se poursuit via un accompagnement qui permet de capitaliser et valoriser la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET à intensifier.

Sur la base d'un **plan pluriannuel de maîtrise de l'énergie** PPME, l'EPCI s'engage concrètement dans des investissements en efficacité énergétique avec des impacts significatifs sur les consommations d'énergie et donc sur le budget de fonctionnement.

Le COT, contrat d'objectif territorial signé avec l'Ademe fin 2020 est décliné depuis 2021 sur le volet Energie (poursuite Cit'ergie) et sur le volet Economie circulaire (Labellisation ECi).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2023 pour l'opération PCAET : 411 500 € (111 500 € DGADD)

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	411 500,00 €	850 000,00 €	931 500,00 €	982 000,00 €	980 000,00 €	1 015 000,00 €	5 170 000,00 €	
B	Recettes certaines*	92 472,00 €	91 500,00 €	91 500,00 €	92 000,00 €	- €	- €	367 472,00 €	7%
C	Recettes Probables	56 709,00 €	481 600,00 €	481 600,00 €	481 600,00 €	481 600,00 €	481 600,00 €	2 464 709,00 €	48%
D	FCTVA	43 876,60 €	90 632,10 €	99 322,12 €	104 706,73 €	104 493,48 €	108 225,39 €	551 256,42 €	
E	total recettes	193 057,60 €	663 732,10 €	672 422,12 €	678 306,73 €	586 093,48 €	589 825,39 €	3 383 437,42 €	65%
(A-E)	Dépenses nettes	218 442,40 €	186 267,90 €	259 077,88 €	303 693,27 €	393 906,52 €	425 174,61 €	1 786 562,58 €	
(*) acte attributif notifié									

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Cap Excellence a engagé les démarches de régularisation administrative foncière et réglementaire de **l'ouvrage écrêteur de Petit-Pérou**.

L'Etat ayant désormais reconnu sa propriété et compte-tenu des enjeux de sécurité des personnes et des biens en amont et en aval de l'ouvrage, Cap Excellence, en tant qu'autorité gémapienne s'engage en 2023 dans la mise en conformité de l'ouvrage via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage garantissant un financement de 100 % de l'Etat pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Les diagnostics de vulnérabilité seront également engagés pour les bâtis en amont de l'écrêteur.

D'autre part, l'intervention sur le **canal de Taonaba** sera réalisée avec les partenaires concernés (Parc National, conservatoire, ville, etc.) pour l'enlèvement des espèces invasives.

Une partie du plan d'actions du PAPI relèvera de cette opération budgétaire.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2023 : 527 998 €

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	527 997,50 €	1 341 057,00 €	2 295 650,00 €	528 750,00 €	768 750,00 €	408 750,00 €	5 870 954,50 €	
B	Recettes certaines*	439 884,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	439 884,00 €	7%
C	Recettes Probables	42 050,00 €	1 313 665,60 €	2 286 400,00 €	519 500,00 €	759 500,00 €	399 500,00 €	5 320 615,60 €	91%
D	FCTVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
E	total recettes	481 934,00 €	1 313 665,60 €	2 286 400,00 €	519 500,00 €	759 500,00 €	399 500,00 €	5 760 499,60 €	98%
(A-E)	Dépenses nettes	46 063,50 €	27 391,40 €	9 250,00 €	9 250,00 €	9 250,00 €	9 250,00 €	110 454,90 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Stratégie foncière et immobilière

Il s'agit pour Cap Excellence d'élaborer la stratégie communautaire en matière de foncier et d'immobilier aussi bien pour accompagner le déploiement des politiques territoriales (habitat, mobilité, développement économique etc.) en intégrant l'objectif de zéro artificialisation nette que pour une optimisation de la gestion du patrimoine immobilier avec le schéma directeur de l'immobilier.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2023 : 480 000 €

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	480 000,00 €	131 500,00 €	- €	- €	- €	- €	611 500,00 €	
B	Recettes certaines *	38 731,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	38 731,00 €	6%
C	Recettes Probables	78 000,00 €	47 731,00 €	- €	- €	- €	- €	125 731,00 €	21%
D	FCTVA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
E	total recettes	116 731,00 €	47 731,00 €	- €	- €	- €	- €	164 462,00 €	27%
(A-E)	Dépenses nettes	363 269,00 €	83 769,00 €	- €	- €	- €	- €	447 038,00 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Equipement du canal hydraulique de Grand-Camp

Les travaux d'aménagement du canal hydraulique de Grand-camp sont en phase d'achèvement. Il reste à terminer le traitement des abords et le raccordement au canal de la plaine dans le respect de la transparence hydraulique tel que défini dans schéma hydraulique d'ensemble de ce secteur.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	838 859,62 €	- €	- €	- €	- €	- €	838 859,62 €	
B	Recettes certaines*	1 546 166,26 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 546 166,26 €	184%
C	<i>Recettes Probables</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	89 444,25 €	- €	- €	- €	- €	- €	89 444,25 €	
E	total recettes	1 635 610,51 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 635 610,51 €	195%
(A-E)	Dépenses nettes	-796 750,89 €	- €	- €	- €	- €	- €	-796 750,89 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Opérations d'Aménagement du Quartier de Perrin

L'aménagement du Quartier de Perrin est lancé afin de permettre un cadre environnemental qualitatif accueillant les fonctions urbaines diverses ainsi que les projets structurants autour du futur CHU. Les missions proposées intègrent les thématiques d'urbanisme, de stratégie foncière et le financement des équipements publics. La procédure de ZAC est envisagée via une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage technique et juridique, ainsi qu'une **mission de maîtrise d'œuvre urbaine**. En 2023, parallèlement à l'instruction du dossier d'autorisation environnemental unique par les services de l'Etat, les études techniques de conception et les bilans financiers permettront d'alimenter le **dossier de création de la ZAC** et les perspectives de valorisation foncière.

S'agissant de la parcelle AD842 propriété de Cap Excellence, la programmation urbaine sera affinée afin de bien intégrer les contraintes environnementales (milieux humides et à la gestion des eaux).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2023 : 853 000 €

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	853 000,00 €	5 350 000,00 €	8 300 000,00 €	14 300 000,00 €	8 250 000,00 €	8 227 000,00 €	45 280 000,00 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	87 500,00 €	14 000,00 €	2 014 000,00 €	5 014 000,00 €	4 014 000,00 €	4 000 000,00 €	15 143 500,00 €	33%
D	FCTVA	83 955,67 €	526 568,40 €	816 919,20 €	1 407 463,20 €	811 998,00 €	809 734,25 €	4 456 638,72 €	
E	total recettes	171 455,67 €	540 568,40 €	2 830 919,20 €	6 421 463,20 €	4 825 998,00 €	4 809 734,25 €	19 600 138,72 €	43%
(A-E)	Dépenses nettes	681 544,33 €	4 809 431,60 €	5 469 080,80 €	7 878 536,80 €	3 424 002,00 €	3 417 265,75 €	25 679 861,28 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT est un outil de conception et un cadre de mise en œuvre de la planification territoriale à l'échelle intercommunale. Il devra définir les objectifs intercommunaux et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques. **En 2023, le contenu du Scot (PAS et DOO) sera finalisé, la procédure d'enquête publique pourra être lancée pour une approbation finale fin 2023.**

Le SCoT comprend également un volet paysager via **le Plan Paysage Territorial** proposé comme un outil au service de la gestion du paysage, sa protection, sa valorisation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2023 pour l'opération SCOT : 350 000 €

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	350 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	410 000,00 €	
B	Recettes certaines *	21 841,00 €	13 159,00 €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €	9%
C	Recettes Probables	7 000,00 €	10 000,00 €	5 500,00 €	- €	- €	- €	22 500,00 €	5%
D	FCTVA	37 319,10 €	6 397,56 €	- €	- €	- €	- €	43 716,66 €	
E	total recettes	66 160,10 €	29 556,56 €	5 500,00 €	- €	- €	- €	101 216,66 €	25%
(A-E)	Dépenses nettes	283 839,90 €	30 443,44 €	5 500,00 €	- €	- €	- €	308 783,34 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Aménagement Chanzy Elargi

Dans la continuité des réflexions menées dans le protocole de préfiguration, Cap Excellence poursuit l'aménagement du secteur dit Chanzy Elargi dans le cadre de la RUCAP.

- La création d'un grand espace vert
- La finalisation du mail à Man Réau

Tableau coûts et recettes prévisionnelles :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	355 951,36 €	889 878,40 €	912 812,59 €	- €	- €	- €	2 158 642,35 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	37 953,67 €	94 884,17 €	97 329,56 €	- €	- €	- €	230 167,40 €	
E	total recettes	37 953,67 €	94 884,17 €	97 329,56 €	- €	- €	- €	230 167,40 €	11%
(A-E)	Dépenses nettes	317 997,69 €	794 994,23 €	815 483,03 €	- €	- €	- €	1 928 474,95 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Aménagement Cœur d'agglomération

Le traitement de l'insalubrité du quartier de Vieux-Bourg est une des priorités de la RUCAP. Ainsi après la phase de relogement des habitants et activités viendra la phase d'aménagement avant la création de bâtiments.

La création du mail permettant de relier Grand Camp et Vieux-Bourg

- La création d'un espace vert au cœur du quartier servant aussi de tampon en cas d'inondation.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	217 000,00 €	434 000,00 €	160 580,00 €	1 229 247,39 €	1 235 307,80 €	- €	3 276 135,19 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	104 812,83 €	209 625,67 €	77 561,50 €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €	1 192 000,00 €	36%
D	FCTVA	23 137,84 €	46 275,68 €	17 122,00 €	131 069,73 €	131 715,93 €	- €	349 321,19 €	
E	total recettes	127 950,67 €	255 901,35 €	94 683,50 €	531 069,73 €	531 715,93 €	- €	1 541 321,19 €	47%
(A-E)	Dépenses nettes	89 049,33 €	178 098,65 €	65 896,50 €	698 177,66 €	703 591,87 €	- €	1 734 814,00 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville

Pour donner suite à la démolition des résidences des Lauriers et Mandela, l'aménagement du quartier permettra de le reconfigurer en reconnectant ce quartier au maillage urbain.

Cette intervention concerne la création d'espace public. Dans le cas quartier de l'Hôtel de Ville, on notera en particulier :

- La création d'une voie interquartier traversant le quartier d'Ouest en Est
- La création d'un espace vert au cœur du quartier.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	- €	- €	- €	911 290,44 €	911 290,44 €	697 602,22 €	2 520 183,10 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	- €	- €	- €	97 167,25 €	97 167,25 €	74 382,53 €	268 717,04 €	
E	total recettes	- €	- €	- €	97 167,25 €	97 167,25 €	74 382,53 €	268 717,04 €	11%
(A-E)	Dépenses nettes	- €	- €	- €	814 123,19 €	814 123,19 €	623 219,69 €	2 251 466,06 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Aménagement quartier du morne (Grand-Camp)

Dans la continuité des études menées dans le cadre du protocole de préfiguration, Cap Excellence reprend l'aménagement du secteur dit du quartier du Morne dans le cadre de la RUCAP. Dans le cas du quartier du morne, on notera en particulier :

- La création d'un espace vert au cœur du quartier
- La création d'une place publique sur le côté Est du quartier du morne

Tableau coûts et recettes prévisionnelles :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	204 551,27 €	613 653,81 €	542 742,62 €	- €	- €	- €	1 360 947,70 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	21 810,48 €	65 431,45 €	57 870,47 €	- €	- €	- €	145 112,41 €	
E	total recettes	21 810,48 €	65 431,45 €	57 870,47 €	- €	- €	- €	145 112,41 €	11%
(A-E)	Dépenses nettes	182 740,79 €	548 222,36 €	484 872,15 €	- €	- €	- €	1 215 835,29 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Amélioration du parc bâti

La mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, adopté en Conseil Communautaire du 24 juin 2022, prévoit la réalisation de travaux d'amélioration sur le parc privé dégradé, les copropriétés, les logements vacants et en indivision. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants du territoire et de contribuer à l'attractivité de l'espace communautaire.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	475 500,00 €	1 402 745,35 €	1 151 816,31 €	1 001 817,39 €	651 000,00 €	651 000,00 €	5 333 879,05 €	
B	Recettes certaines*	- €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €	2%
C	Recettes Probables	100 000,00 €	571 023,75 €	536 332,99 €	536 332,99 €	310 000,00 €	310 000,00 €	2 363 689,73 €	44%
D	FCTVA	50 700,66 €	149 569,13 €	122 813,57 €	106 819,78 €	69 413,53 €	69 413,53 €	568 730,19 €	
E	total recettes	150 700,66 €	820 592,88 €	659 146,56 €	643 152,77 €	379 413,53 €	379 413,53 €	3 032 419,92 €	57%
(A- E)	Dépenses nettes	324 799,34 €	582 152,47 €	492 669,75 €	358 664,62 €	271 586,47 €	271 586,47 €	2 301 459,13 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Aménagement Lauricisque Ouest

Pour donner suite à la démolition des tours Gabarre, l'aménagement du quartier est la prochaine étape de ce renouvellement Urbain. Il s'agira pour cette année d'engager les études nécessaires au travaux d'aménagement et études réglementaire (environnementales)

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	342 672,45 €	856 681,12 €	627 020,90 €	- €	- €	- €	1 826 374,47 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	36 537,79 €	91 344,48 €	66 856,73 €	- €	- €	- €	194 739,00 €	
E	total recettes	36 537,79 €	91 344,48 €	66 856,73 €	- €	- €	- €	194 739,00 €	11%
(A-E)	Dépenses nettes	306 134,66 €	765 336,64 €	560 164,17 €	- €	- €	- €	1 631 635,47 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Aménagement de Fond Richer

Tableau coûts et recettes prévisionnelles:

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	120 000€	400 000€					520 000€	
B	Recettes certaines*								
C	<i>Recettes Probables</i>								
D	<i>FCTVA</i>	12 795€	42 650€					55 445,52€	
E	<i>total recettes</i>								
(A-E)	Dépenses nettes								

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Pôle Technique – Aménagement du 3ème étage

Cap Excellence occupe le Pôle Technique de Grand Camp depuis 2017. Cap Excellence souhaite optimiser l'organisation de ces services et regrouper au Pôle Technique la DGPRU, en plus des 4 DGA déjà présentes. Après avoir rénové en plusieurs phases, le rez-de-chaussée ainsi que les 1er et 2ème étages, des travaux sont programmés au 3ème étage du bâtiment qui est resté non aménagé. Cet aménagement devra permettre de créer de nouveaux bureaux et espaces de travail pour répondre aux besoins des services. Le projet comptera : la création de 13 bureaux pour au total 17 postes de travail, une salle de réunion de 14 personnes, ainsi qu'un espace reprographie, un espace café et des sanitaires.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	300 525,30 €	- €	- €	- €	- €	- €	300 525,30 €	
B	Recettes certaines*	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €	7%
C	Recettes Probables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
D	FCTVA	32 043,81 €	- €	- €	- €	- €	- €	32 043,81 €	
E	total recettes	52 043,81 €	- €	- €	- €	- €	- €	52 043,81 €	17%
(A-E)	Dépenses nettes	248 481,49 €	- €	- €	- €	- €	- €	248 481,49 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Tour LACAVE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Tour Lacavé à Pointe-à-Pitre, pour accueillir les services de la DGA « Territoire et Solidarité », la communauté d'agglomération CAP Excellence a prévu de réaliser en deux phases les travaux de désamiantage et les travaux d'aménagement intérieur.

Dans la perspective de la relance des travaux interrompus du fait de contraintes amiantes supplémentaires, il conviendra en 2023 de confirmer le projet d'aménagement initial avec la DGATS. Une recherche de financement devra être faite en parallèle par la DGAPEPS et la DGATS.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financement
A	Dépenses	257 500,00 €	410 000,00 €	632 500,00 €	- €	- €	- €	1 300 000,00 €	
B	Recettes certaines*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
C	Recettes Probables	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €	5%
D	FCTVA	27 456,20 €	43 716,66 €	67 440,95 €	- €	- €	- €	138 613,80 €	
E	total recettes	87 456,20 €	43 716,66 €	67 440,95 €	- €	- €	- €	198 613,80 €	15%
(A-E)	Dépenses nettes	170 043,81 €	366 283,34 €	565 059,06 €	- €	- €	- €	1 101 386,20 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne

Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne définit la stratégie intercommunale en matière de lutte contre l'habitat indigne pour 6 années, les outils opérationnels, moyens financiers, priorisation. C'est un document obligatoire pour Cap Excellence, compétente en habitat, inscrit dans le programme d'actions de PLH. Les premières phases d'études ont traité le bourg (pour un montant de 147723,41€), il convient d'aborder le reste du territoire.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	219 000,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	219 000,00 €	
B	Recettes certaines*	175 200,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	175 200,00 €	80%
C	<i>Recettes Probables</i>	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	0,00 €	0%
D	FCTVA	35 924,76 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	35 924,76 €	
E	<i>total recettes</i>	211 124,76 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	211 124,76 €	96%
(A-E)	Dépenses nettes	7 875,24 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	7 875,24 €	

FICHES PROJETS

Projets en section d'investissement

Étude Renouvellement et revitalisation des territoires ORT

La mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain ou de revitalisation des territoires (centre ancien) implique des compléments d'études qui couvrent plusieurs champs thématiques.

Tableau coûts et recettes prévisionnelles :

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	% financeme
A	Dépenses	173 600,00 €	240 821,18 €	- €	10 850,00 €	- €	10 850,00 €	436 121,18 €	
B	Recettes certaines*	12 500,00 €	10 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	32 500,00 €	7%
C	Recettes Probables	80 500,00 €	76 977,50 €	- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	161 477,50 €	37%
D	FCTVA	18 510,27 €	25 677,80 €	- €	1 156,89 €	- €	1 156,89 €	46 501,86 €	
E	total recettes	111 510,27 €	112 655,30 €	- €	8 156,89 €	- €	8 156,89 €	240 479,36 €	55%
(A-E)	Dépenses nettes	62 089,73 €	128 165,88 €	- €	2 693,11 €	- €	2 693,11 €	195 641,82 €	

ANALYSE PROSPECTIVE

L'analyse de la dette est faite sans les emprunts liés à l'eau et à l'assainissement. En effet, dans le cadre des travaux de transfert des biens et des dettes, des négociations sont en cours auprès des organismes prêteurs pour le transfert des emprunts au SMEAG.

Profil d'extinction de la dette

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Intérêts	1 041 116,20 €	1 514 594,78 €	1 684 520,38 €	1 648 854,54 €	1 205 283,37 €	1 132 829,08 €	1 063 065,58 €	991 578,55€
Capital amorti	2 005 723,85 €	2 011 981,64 €	6 614 936,19 €	11 505 028,32 €	2 417 761,30 €	2 424 453,65 €	2 431 259,54 €	2 438 180,64€

Synthèse de votre dette au 31/12/2023 (avec dérivés)

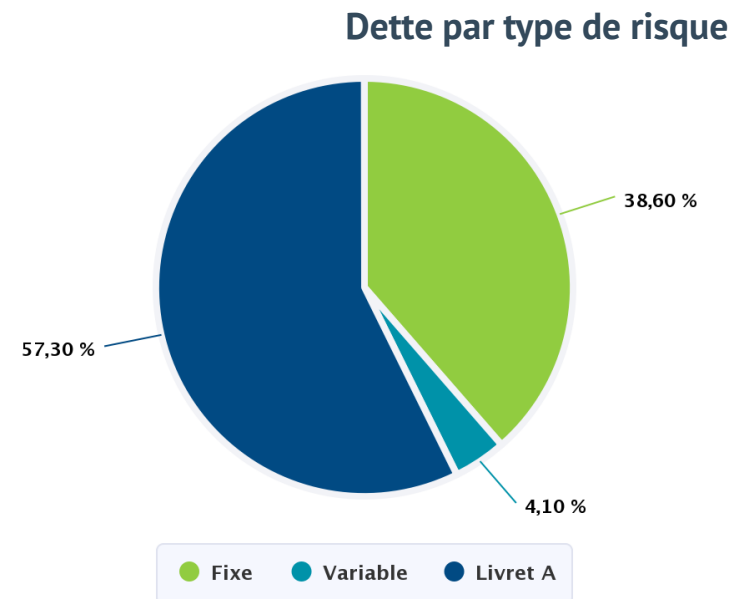
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
49 629 460 €	3,11%	13 ans et 9 mois	7 ans et 5 mois	26

ANALYSE PROSPECTIVE

Synthèse de la dette

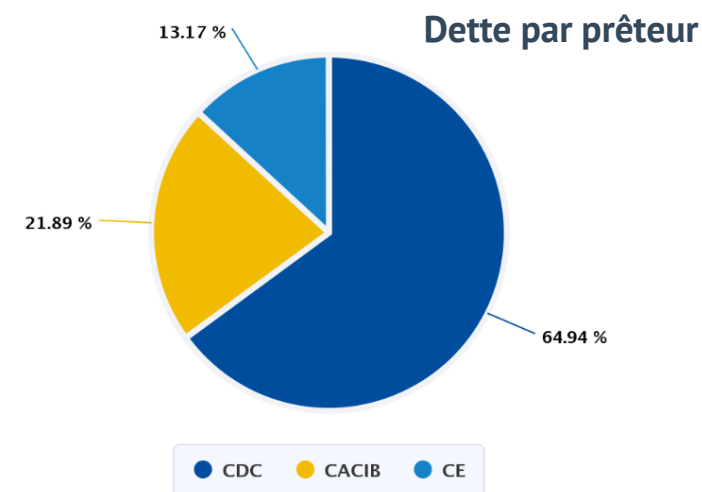
Dette par type de risque

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	19 156 375 €	38,60%	1,96%
Variable	2 034 421 €	4,10%	5,51%
Livret A	28 438 664 €	57,30%	3,72%
Ensemble des risques	49 629 460 €	100,00%	3,11%



Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	25	49 629 460 €	3,11%
Total dette	26	49 629 460 €	3,11%





04

Présentation générale
du BP 2023

Présentation générale du projet de BP 2023 - BUDGET PRINCIPAL stade ROB

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL 2023
Total des Recettes de fonctionnement	75 742 634,27 €
002 Résultat de fonctionnement	9 055 739 €
013 Atténuation de charges	80 000 €
70 Produits des services	100 000 €
73 Impôts et taxes	50 845 465 €
74 dotations et participations	15 561 430 €
75 autres produits de gestion courante	100 000 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits exceptionnels	- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €
041 - Recettes opération d'ordre	- €
Total Depenses de fonctionnement	75 742 634,27 €
011 Charges à caractère général	7 000 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	11 000 000,00 €
014 Attenuation de produits	35 766 397,00 €
022 Dépenses imprévues	- €
65 Autres charges de gestion courante	5 900 000,00 €
66 Charges financières	1 836 456,83 €
67 Charges exceptionnelles	300 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	4 336 504,04 €
68 - Dotations aux provisions	8 703 276,40 €
042 - dépenses opérations d'ordre	900 000,00 €

Présentation générale du projet de BP 2023 - BUDGET PRINCIPAL stade ROB

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL 2023
Total des recettes d'Investissement	18 761 038,93 €
001- résultat d'investissement	3 106 362,27 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00 €
13 Subventions d'investissement	7 491 871,62 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 626 301,00 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 336 504,04 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	900 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'Investissement	18 761 038,93 €
D002	
10 dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	11 335 940,51 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 - Remboursement d'emprunt	2 626 300,63 €
20 Immobilisations incorporelles	266 029,96 €
204 subvention d'équipements versées	1 000 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2 608 767,83 €
23 Immobilisations en cours	
26 participations et créances rattachées à des participations	
27 - Autres immobilisations financières	924 000,00 €
041- dépense d'ordre Investissement	

Présentation générale du projet de BP 2023 – BUDGET ENVIRONNEMENT Stade ROB

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023
Total des Recettes de fonctionnement	32 176 167,55 €
002 Résultat de fonctionnement	3 176 167,55 €
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	
73 Impôts et taxes	29 000 000,00 €
74 dotations et participations	
75 autres produits de gestion courante	
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
041 - Recettes opération d'ordre	
Total Depenses de fonctionnement	32 176 167,55 €
011 Charges à caractère général	17 489 958,57 €
012 Charges de personnel et frais assimi	3 508 000,00 €
014 Attenuation de produits	
023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	100 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10 686 208,98 €
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	252 000,00 €
68 Dotations aux provisions	
opérations d'ordre	140 000,00 €

Présentation générale du projet de BP 2023 – BUDGET ENVIRONNEMENT Stade ROB

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2023
Total des recettes d'Investissement	3 925 312,61 €
001 - résultat d'investissement	2 797 526,61 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	887 786,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
021 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	100 000,00 €
23 Immobilisations en cours	
recette d'ordre Investissement	140 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement	3 925 312,61 €
D001	
10 dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	3 239 515,40 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 - Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	140 610,75 €
204 subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	545 186,46 €
23 Immobilisations en cours	
26 participations et créances rattachées à des participations	
27 - Autres immobilisations financières	
dépense d'ordre Investissement	

Présentation générale du projet de BP 2023 – BUDGET SONIS stade ROB

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023
Total des Recettes de fonctionnement	1 733 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement	180 838,36 €
013 Atténuation de charges	- €
70 Produits des services	50 000,00 €
73 Impôts et taxes	
74 dotations et participations	1 502 161,64 €
75 autres produits de gestion courante	- €
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
041 - Recettes opération d'ordre	
Total Depenses de fonctionnement	1 733 000,00 €
D002 résultat reporté ou anticipé	- €
011 Charges à caractère général	700 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimi	993 000,00 €
014 Attenuation de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provisions	
041 - dépenses opérations d'ordre	30 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	

Présentation générale du projet de BP 2023 – BUDGET SONIS stade ROB

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2023
Total des recettes d'Investissement	271 358,99 €
001- résultat d'investissement	241 358,99 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
021-042 recette d'ordre Investissement	30 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement	271 358,99 €
D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	
10 dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	
13 Subventions d'investissement versées	
16 - Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	35 045,25 €
204 subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	231 313,74 €
23 Immobilisations en cours	
26 participations et créances rattachées à des participations	
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €
042- dépense d'ordre Investissement	